



16 et 17 mars 2023

Foyer socio-culturel de Trélassac

13^{ème} Congrès de l'Union Syndicale des Retraités CGT de Dordogne (USR-CGT-24)



Avec la CGT
construisons
une force collective
Salaires - Pensions - Retraite
- Santé -
Services publics
Pour vivre et vieillir
dignement en Dordogne !



Déroulement du Congrès

Jeudi 16 mars

8h15 - Accueil des délégué-e-s

8h45 - Ouverture du Congrès

- Élection du Bureau du Congrès et des Présidences des séances
- Hommage aux camarades disparus

9h00 - Intervention d'ouverture

- Rapport d'activité du mandat écoulé (2020-2021-2022)
- Débat

10h15 – Pause

10h30 - Rapport QVS

10h45 à 12h – Poursuite du débat ; vote du rapport d'activité

12h - Rapport Commission des mandats

12h15 - Repas

13h15 - Présentation du projet de document d'orientation

- examen des amendements, débat

15h30 – Pause

15h45 à 16h - Suite débat et Vote du document d'orientation amendé

16h30 - Fin de la 1^{ère} journée

Vendredi 17 mars

8h15 - Accueil

8h45 à 9h30 – Présentation des bilans financiers et rapport CFC ; débat et vote

9h30 à 10h30 – Présentation et débat sur les nouveaux statuts, vote

10h30 - Intervention de LSR et de Dordogne-Palestine

10h35 - Pause

10h45 - Présentation des candidatures à la CE et à la CFC, débat

- Élection de la Commission exécutive, de la CFC

11h15 - Réunion de la CE

- Présentation de la nouvelle direction

12h - Intervention de clôture

12h30 – Remerciements aux sortants-es

Fin du Congrès

13h – Repas fraternel

C'est en présence de 30 délégués que s'est tenu, les 16 et 17 mars 2023 au Foyer Socio-Culturel de Trélissac, le 13^{ème} Congrès de l'USR-CGT-24.

Participaient également Jocelyne Boyer et Alain Laporte, membres du bureau de l'UCR, Mathieu Le Roch, secrétaire général de l'UD, Michèle Potet et Jean-Louis Delaune représentant l'USR des Landes et Alain Moinet représentants celle de Corrèze.

Assistaient aussi nos amis de LSR-Dordogne et de Dordogne-Palestine.

En sa qualité de doyen de la Commission exécutive sortante, Jean-Jacques Brière de l'Isle a ouvert le Congrès. Après avoir lu quelques extraits de la Charte d'Amiens adoptée en octobre 1906 par le 9^{ème} congrès de la CGT, il a soumis au vote l'élection du bureau et des présidences de séances.

Assistée de Jean-Paul Crouzillat, Cathy Vacheyroux a proposé l'ordre du jour et a invité les congressistes à observer une minute de silence à la mémoire de nos camarades décédés depuis nos dernières assises.

Après ce moment d'émotion, Jean-Pierre Tricaud et Josette Gosset ont présenté, tour à tour, le rapport d'ouverture et le rapport d'activité du mandat écoulé.

La riche discussion a évidemment largement porté sur la scandaleuse réforme des retraites que tente d'imposer Macron et son gouvernement et la formidable bataille populaire pour empêcher ce mauvais coup - une question qui a d'ailleurs fait l'objet de l'adoption d'un document spécifique. Sont également venues dans le débat les questions liées à l'augmentation de nos pensions, à la Santé(avec notre Livre blanc) et à la défense des Services publics (avec notamment notre action contre les décisions du SMD3), mais aussi l'exigence d'une activité en territoire, là où vivent les retraités, notre bataille pour le renforcement et la diffusion de Vie Nouvelle, la vie et l'activité de nos sections avec cette question récurrente : avons-nous besoin d'une organisation spécifique des retraités CGT et si oui, que faire pour qu'elle vive et se développe ?

Le rapport sur la Qualité de la Vie Syndicale a du reste permis de relancer cette partie de la discussion.

Suite aux votes unanimes sur les rapports d'ouverture et d'activité, Serge Bertin a présenté fait le point des mandats.

L'après-midi a été consacrée à la présentation, par Gérard Queval, du projet de Document d'orientation, à l'examen des amendements et au débat avant l'adoption du Document amendé.

Présidée par Jacques Teyssier, assisté de Josette Gosset, la seconde journée a débuté avec la présentation, par Daniel Latour, des bilans financiers et avec le rapport de Frédéric Sassenhagen pour la Commission financière de contrôle. Après le débat et le vote, le Congrès a examiné les modifications proposées sur nos statuts, pour les mettre en conformité avec ceux de l'UCR et de la Confédération.

Suite à l'intervention de Suzy Bonnet au nom de LSR-24 et de la présentation de Dordogne-Palestine, une pause largement méritée a permis aux délégués de rencontrer nos partenaires sur leurs stands, de découvrir les publications de l'IHS et de passer commandes pour le prochain numéro de Vie Nouvelle.

Après la présentation des candidatures à la CE et à la CFC, le débat, le vote à bulletins secrets et la promulgation des résultats, la CE nouvellement élue s'est brièvement réuni et a élu Gérard Queval comme secrétaire. Tirant les conclusions du Congrès, il a chaleureusement remercié les camarades qui quittent la CE, aux premiers rangs desquels Josette Gosset, Cathy Vacheyroux qui quitte le Bureau et Jean-Pierre Tricaud qui quitte le secrétariat et le bureau.

Le Congrès s'est clôturé par un repas fraternel !

Rapport d'ouverture du 13^e Congrès de l'USR CGT 24

Présenté par Jean-Pierre Tricaud.

C'est lieu commun de dire qu'un Congrès de la CGT, de quelque niveau qu'il soit, est un évènement important, qui ne semble pas être apprécié de même pour toutes nos structures locales.

Il se doit de débattre de notre activité passée et future et prendre des décisions de luttes, d'organisation, qui nous engagent toutes et tous, celles et ceux qui en auront décidé démocratiquement ici, comme celles et ceux qui auront ignoré notre assemblée.

L'USR CGT 24 est une structure de l'UCR CGT, elle mène son activité et son action dans le respect de ses orientations et de ses statuts, celles et ceux de l'UCR et celles et ceux de la Confédération CGT, avec les syndiqués retraités organisés dans leur section respective.

Notre congrès se tient à quelques jours du 53^e congrès confédéral (27-31 mars), dont la préparation et les débats se sont conjugués avec notre propre Congrès.

Depuis notre dernier congrès de 2020 nous avons pu mesurer combien les attaques gouvernementales et du MEDEF devenaient violentes contre le pouvoir d'achat, le montant des pensions et la satisfaction des besoins quotidiens : santé, transports, services publics, logement, sécurité, services de proximité, accès aux loisirs et à la culture, lien social et prise en compte des fragilités engendrées par le vieillissement, et contre les libertés, la démocratie.

Je ne développe pas ici la bataille que nous menons contre la réforme des systèmes de retraites. Cela fait l'objet d'un additif au rapport d'activité.

Je ne me lancerais pas non plus dans une analyse exhaustive de la crise systémique du Capitalisme. Seulement une appréciation.

Nous ne combattons le Capital que si nous le comprenons bien.

Rarement dans l'histoire qu'il nous est permis de connaître de notre planète, l'espèce humaine, et plus généralement toutes les espèces vivantes sur notre Terre, n'auront été autant menacées.

Menacées par un capitalisme qui se nourrit de ses propres crises.

Pour la 1^e fois dans ce que l'on connaît de l'Humanité, un monde de production, le K, menace, à l'opposé de tout mysticisme et à une échelle perceptible, l'existence même de l'espèce humaine.

C'est le K et l'organisation capitaliste du monde et de la société qui sont responsables de tous les dérèglements, sociétaux, sociaux, politiques, environnementaux, internationaux, et non les êtres humains pris dans leur ensemble.

Ce n'est pas l'être humain qui n'est pas adapté à la planète Terre, c'est le K qui n'est pas adapté au développement de l'être humain.

Nous en sommes à un point où l'aggravation et les contradictions de sa crise systémique pourraient être en passe de causer des dégâts irréversibles.

Nous en sommes à ce que MARX avait pressenti dans le Manifeste : « *Les rapports bourgeois de propriété, la société moderne bourgeoise ressemblent au sorcier qui ne sait plus dominer les puissances infernales qu'il a créés* ».

Et il ne suffit pas seulement d'invoquer une rupture, une transformation sociale, une répartition des richesses, sans poser la question de la propriété, car qui possède décide.

Les Capitalistes ont tout, les travailleurs rien, et donc on répartit quoi ? Entre qui et qui ?

Les Capitalistes ne veulent pas partager, ne le peuvent même pas, en cause cette contradiction majeure de leur système « *la baisse tendancielle du taux de profit* ».

Il importe donc pour la CGT de fixer clairement la perspective, de décrire concrètement l'objectif que l'on s'assigne, se tourner vers l'horizon, penser une vie meilleure pour les générations futures, l'émancipation de la classe des exploités.

C'est ainsi que la CGT doit mener sa double besogne, sur les deux fronts de la lutte, avec la bataille au quotidien, partout, dans tous les domaines, les catégories, les secteurs, et pour nous en priorité chez les retraités, les PA.

Pour sortir du simple slogan et de la langue de bois, prenons l'exemple de l'égalité salariale Femme/Homme; aujourd'hui, étant moins rémunérées, les femmes sont plus exploitées que les hommes ; si nous gagnons la revendication de l'égalité salariale, les femmes et les hommes seront à égalité mais exploités à égalité ; ce n'est pas ne pas vouloir faire le premier pas, mais nous resterions au milieu du gué. C'est cela, selon moi, faire de la politique, « politiser le débat », c'est-à-dire acquérir une conscience politique pour décider ensemble quel monde nous voulons et comment y parvenir.

Retraités, nous sommes concernés par toutes les questions qui touchent aux conditions de vie, comme les salaires, l'emploi, la protection sociale, l'environnement, le climat, les questions internationales.

Beaucoup de lois dites sociales prises par les gouvernements successifs depuis + de 40 ans, s'en prennent aux droits des salariés actifs et retraités.

Elles favorisent l'accapuration des richesses produites par les travailleurs aux profits des actionnaires.

Le patrimoine cumulé du 1 % le plus riche du monde, dépasse celui des 99 % de la population.

Aujourd'hui, les aides aux entreprises privées représentent le premier poste des dépenses de l'État. En 1980, 10 Mds par an, en 2022, 160 Mds d'€.

156 Mds d'€ de profits accumulés en 2022 par les entreprises du CAC40, 128 Mds en 2021.

Il faut inverser cette monstrueuse inégalité, arrêter cette gabegie.

Si les riches s'enrichissent, c'est bien au détriment de l'immense majorité de la population.

Aujourd'hui c'est le Capital qui décide de monter la barricade.

Et techniquement, idéologiquement, géographiquement, elle n'aura jamais que 2 côtés.

Ne serait-il pas temps d'envisager de passer de l'autre côté ?

Non en la contournant pour agiter le drapeau blanc ou dialoguer par dessus elle avec l'ennemi, mais en montant à l'assaut et en écrasant ceux qui nous oppressent.

En France, les retraités sont bien, comme l'ensemble des salariés, au centre du conflit d'intérêts majeur entre le capital et le travail : c'est l'essence même de la lutte des classes.

Dans ce contexte de crise systémique du capitalisme, une instrumentalisation s'est mise en place, qui favorise la montée des idées ultralibérales, racistes, xénophobes, homophobes et sexistes portées par l'extrême droite, une partie de la droite extrême, avec la complicité des médias asservis au pouvoir et au K.

Le résultat c'est 89 députés RN, qui participent au blocage de la vie politique nationale et permettent au pouvoir de continuer à gouverner tout en étant minoritaire.

Et parmi eux un député RN, pour la 1ère fois dans notre département. Qui plus est dans ma circonscription !

L'USR CGT 24 a beaucoup œuvré pour développer les spécifiques des retraités mais aussi en participant activement et chaque fois que cela a été rendu possible en solidarité et en complémentarité, en territoire, aux actions des salariés actifs.

Vous en êtes ici les représentants-es, les actrices et les acteurs.

Nous l'avons fait dans un triple contexte, d'état d'urgence de la crise sanitaire (je n'y reviens pas, le rapport d'activité en fait état), de notre propre organisation et fonctionnement (j'en parlerai dans la matinée), et d'une unité syndicale compliquée et fragile.

La démarche unitaire entretenue par l'UCR CGT dans le G9, et soutenue par l'USR CGT 24, a peut-être atteint une limite, au vu tant des situations et relations entre les Confédérations, que les représentations très disparates des organisations et associations locales, pénalisant l'efficacité des luttes unitaires territoriales, qui reposent majoritairement sur nos militantes et militants.

La conception syndicale réformiste et d'accompagnement est très forte en France et n'aide pas au rassemblement et à la convergence.

La réunion d'un maximum de sigles d'organisations syndicales dans le but de massifier la lutte pour la gagne ne s'est pas traduite par des acquis significatifs et pérennes bien qu'elle (VN no 233, page 6) « dispose désormais d'un cahier revendicatif étoffé », dont personnellement, et notre organisation locale, n'ont pu le visualiser.

Au niveau national inter pro, l'actuelle bataille sur les retraites nous en dira peut-être plus.

Notre document d'orientation débattu et amendé devra prendre en compte les spécificités des retraités concrétisées par les repères revendicatifs de l'UCR.

L'allongement de la durée de vie – même si elle stagne ou se réduit ces dernières années - est à inscrire au crédit des luttes que l'humanité conduit, pour assurer sa survie et de meilleures conditions d'existence.

L'enjeu pour la CGT c'est de développer les capacités humaines produites ou induites par l'allongement de la durée de vie.

Dans cette situation, la société va se constituer en trois groupes, à peu près égaux, les jeunes en formation, la population engagée dans une activité professionnelle et les retraités et les sans activité.

Cela doit nous amener à être en permanence dans le rôle qui est le nôtre, qui nous est assigné par nous-mêmes et notre Histoire, du mieux que nous pouvons.

La CGT doit contribuer à trouver le chemin solidaire permettant le vivre ensemble, le mieux-être de toutes les catégories de la population.

La CGT doit agir pour permettre que se développent les possibilités créatrices générées par le temps libéré, celles d'acquérir de nouvelles connaissances et de participer à divers projets.

La CGT doit agir pour permettre à chacune, chacun de pouvoir rester citoyen, bâtir un projet de vie, jusqu'aux âges les plus avancés, et s'engager dans des activités, sociales, syndicales, politiques, culturelles et de loisirs.

Des campagnes médiatiques et politiques visant à opposer les générations, les catégories entre elles, culpabilisant les anciens, ont pour but de nous faire admettre que nous sommes responsables de la crise, du soi-disant déficit du financement des régimes sociaux et des dépenses de santé.

Et que nous devrions payer pour le redressement national, tout en nous empêchant de nous rebeller.

Et nous savons que « *les idées dominantes sont celles de la classe dominante* ».

La réalité est tout autre.

Dans notre département, les personnes âgées de + 60 ans représentent 36,6% de la population, soit près de 152.000 personnes, les + de 75 ans 13,8% ; c'est 11,4% pour la Nouvelle Aquitaine et 9,4% pour la France métropolitaine.

Les femmes de + 60 ans, 83.345 personnes et 38,8% de la population.

Le taux de pauvreté des 60/75 ans est de 11,8%, des + 75 ans de 13,5%, l'ensemble du département est de 16%, (dont 30% sont des locataires), 13,4% pour NA et 14,6% en France.

33.000 des + de 60 ans sont exonérés de CSG.

4.118 personnes de + 60 ans perçoivent l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ex minimum vieillesse).

14.070 personnes perçoivent l'APA, 72% de femmes, 60% ont + 85 ans.

25% des personnes de + 65 ans vivent seules, 45% des + de 80 ans.

La moyenne des pensions pour l'ensemble des retraités en 2020 est de 1.444€ bruts, 1.341€ nets ; le seuil de pauvreté 1.102€ en 2022 ; l'écart de pensions entre les femmes et les hommes est de 28,4%.

Le coût d'hébergement des maisons de retraite, du maintien à domicile ou des EHPAD, dépasse largement le niveau des pensions perçues, obligeant à des hypothèques sur les résidences principales ou leur vente et souvent l'activation de l'obligation alimentaire auprès des descendants.

Toutes ces données et bien d'autres choses sont analysées dans notre « *Livre blanc de la santé 2023* », qu'il importera de populariser et d'utiliser comme outil de lutte et de mobilisation.

Un grand nombre de retraités et surtout de femmes est durement touché par les mesures d'austérité et par le système de décote des pensions.

Elles et ils sont de plus en plus nombreux à solliciter des aides et à se tourner vers les associations caritatives ne pouvant plus se nourrir, se soigner et se loger décemment.

Quant à ceux qui perçoivent des retraites plus correctes, ils voient avec inquiétude leur pouvoir d'achat décliner d'année en année.

Le niveau de vie des retraités baisse alors qu'il constitue une condition essentielle de leur bien être économique et social.

Les retraités ont acquis des droits au prix d'engagements et de luttes sociales souvent éprouvantes.

Leurs pensions de retraite sont aussi le fruit de ce travail, de leurs actions et de leurs activités.

C'est ce patrimoine social que les nouvelles générations de retraités et d'actifs doivent défendre dans un contexte hostile.

La CGT travaille à la solidarité et la convergence revendicative active.

Chaque génération a, comme toujours, et plus peut être maintenant, à s'investir dans des combats incontournables.

L'USR CGT 24 s'organise et organise pour faire mieux connaître la situation effective des retraité-e-s, le montant de leurs pensions, leur participation et leur investissement dans la vie en société, leur contribution financière aux régimes de protection sociale et fiscaux, pour faire échec aux campagnes mensongères qui divisent, qui sapent la cohésion sociale et l'équilibre de la société.

Cela impose la nécessité d'agir, avec les travailleurs en activité professionnelle et ceux qui ont perdu leur emploi, pour lever les obstacles et les craintes lors du passage à la retraite.

C'est agir aussi pour éviter les lignes de fractures, professionnelles, territoriales, qui peuvent apparaître entre retraités.

Elles sont provoquées, générées et entretenues par la crise de ce système économique et social basé sur l'exploitation.

Après des années de travail, les retraités aspirent à vivre dignement leur nouvelle vie.

Ils doivent pouvoir préserver leur santé, se reposer, s'épanouir dans des conditions permises par les progrès des sciences et les richesses produites.

La retraite constitue un droit fondé sur les salaires et les années cotisées et validées.

Ce n'est ni une prestation sociale ni une allocation. La pension est du salaire socialisé.

Les principes fondateurs qui ont conduit à la mise en place de la Sécurité sociale dans notre pays, et notamment de son régime de retraite au lendemain de la seconde guerre mondiale, il y a 76 ans cette année, entendaient garantir à chaque salarié un revenu décent au terme d'une vie de travail génératrice de richesses.

Cet ensemble a montré son efficacité : aujourd'hui notre pays compte 17 millions de retraités avec une espérance de vie, même en recul ces dernières années, parmi les plus avancées des pays occidentaux.

Les retraités constituent à travers leur consommation un vecteur important dans le développement économique du pays.

Sans oublier leur apport indispensable au fonctionnement citoyen de la vie politique, associative et à la solidarité familiale intergénérationnelle.

Les retraites complémentaires Arrco, Agirc et Ircantec constituent aussi une part importante et indispensable s'ajoutant au régime de base de la Sécurité sociale.

Loin de répondre à cette exigence conforme à l'évolution de la société, et aux possibilités économiques de notre pays, le patronat refuse une hausse automatique et indexée des cotisations asséchant ainsi les réserves des caisses.

Il fait également adopter, à travers des accords paritaires que la CGT ne signe pas, des mesures drastiques qui remettent en cause la pérennité du système et sa crédibilité au regard des cotisants et bénéficiaires.

Aujourd'hui cet ensemble de notre protection sociale est attaqué, menacé plus que jamais.

Les réformes obtenues par le Capital, pour accroître les différents systèmes d'épargne retraite et autres placements financiers, conduisent, à travers l'individualisation, à une rupture de la solidarité intergénérationnelle, à une marginalisation de la population retraitée.

Ces systèmes ne servent qu'à alimenter encore plus la sphère financière et boursière, tout comme les aides publiques données aux entreprises, dont 80 % vont dans les poches des actionnaires.

Comme le montrent tous ces éléments, la population retraitée évoluant en nombre, tient une place et un rôle important dans la société.

De fait elle est devenue un véritable enjeu politique, économique et social, et idéologique.

Il faut bien prendre en compte que le Capital ne nous épargnera aucun sacrifice.

La mainmise de la finance sur l'économie fait qu'aujourd'hui nous sommes confrontés à un gouvernement, un MEDEF, qui ne sait que répondre aux critères de rentabilité imposés par des actionnaires qui n'ont jamais mis les pieds dans quelque outil de travail qu'ils possèdent, qui ne produisent aucune des richesses que nous produisons et qu'ils accumulent.

Au fil des ans, les réformes et mesures prises à l'encontre des retraités, conduisent les générations qui arrivent en retraite à vivre plus mal que les générations qui les ont précédées.

Pour autant, peu de salariés, syndiqués ou non, passant à la retraite s'engagent dans l'activité syndicale privilégiant plus souvent le monde associatif, culturel, sportif, solidaire, politique.

Pourtant si la réalisation de nouveaux projets pour une nouvelle partie de la vie doit rester un objectif normal pour tous ceux qui quittent la vie professionnelle, ceux-ci se réaliseront d'autant mieux que leurs conditions économiques et sociales seront maintenues et améliorées.

La satisfaction des besoins sociaux, la défense des revendications, la construction de luttes sociales restent donc d'actualité après la vie professionnelle.

Le syndicat CGT demeure un outil moderne et indispensable pour créer cette grande force sociale dont les retraités ont besoin aujourd'hui.

L'histoire et l'expérience de la CGT pour défendre ou faire progresser les acquis sociaux spécifiques ou généraux ne sont plus à démontrer.

De son côté, l'USR CGT 24 le fait en recherchant cohérence et solidarité entre toutes les catégories de salariés, contrairement à beaucoup d'associations qui refusent toute démarche revendicative ou se limitent aux seuls intérêts catégoriels de leurs adhérents.

Même si elles ont permis d'obtenir quelques mesures, nos actions menées par et avec les retraités, depuis plusieurs années, ne suffisent pas pour infléchir les politiques patronale et gouvernementale.

Nous affirmons depuis plusieurs années, le droit de travailler, vivre, vieillir dignement en Dordogne.

Il ne s'agit en aucune manière de corporatisme départemental.

Il s'agit d'aller ensemble reprendre tout ce qui nous a été pris et aller chercher tout ce qui nous manque, au plus près des besoins.

C'est de la responsabilité de la CGT.

Il est donc de la responsabilité de l'USR CGT 24 de travailler à l'élargissement de la mobilisation pour être beaucoup plus fort et remporter des succès revendicatifs.

Comment notre syndicalisme pourrait-il ne pas être concerné par la défense des intérêts de ces 37 % de nos concitoyens périgourdiens ?

Comment pourrait-il considérer que le nombre de retraités syndiqués n'est pas partie intégrante du rapport de force nécessaire pour gagner du progrès social ?

La question est fondamentale et la réalité de prise en compte de notre Congrès peut la justifier :
Faut-il en Dordogne, une organisation départementale spécifique retraités CGT ?

Et ma réponse est évidente, non négociable, sans alternative, c'est oui, c'est statutaire.

Cette population doit pouvoir bénéficier d'une organisation forte et structurée pour exprimer ses besoins, faire valoir ses revendications et peser dans le débat social et sociétal.

Notre syndicalisme CGT est porteur, contrairement à bien des associations ou autres lobbies, d'une conception intergénérationnelle et solidaire des revendications et des luttes à mener et ainsi écarter le danger d'une opposition entre les intérêts des différentes générations composant la société.

Mieux, il renforce la cohésion entre elles.

Les retraités CGT n'ont pas pour ambition ni volonté d'interférer dans les décisions concernant les revendications et actions spécifiques liées à la vie professionnelle des actifs.

Par contre, la vie syndicale doit s'exprimer dans une conception intergénérationnelle au sein de nos organisations, pour tout ce qui concerne les problèmes sociétaux ou les domaines de la vie quotidienne qui sont communs aux actifs et aux retraités.

En étant ainsi organisés, aux côtés et avec les actifs, les retraités sont une force qui consolide celles des actifs.

La modification statutaire adoptée au 51^e Congrès confédéral de 2016 (1%, 1R=1A) constitue une étape importante de notre vie syndicale.

Il reste encore à ce qu'elle se traduise concrètement dans les faits et dans la vie des organisations de salariés actifs comme des retraités.

Il existe trop de militants ayant quitté la vie active qui continuent d'être totalement et exclusivement investis dans l'activité syndicale avec les actifs, dans les syndicats, les UL, voir aussi à l'UD, et se sentant pas ou peu concernés par l'activité spécifique retraité.

Militer avec et pour les retraités, au sein des structures dont ils se sont dotés, n'est pas moins important ou dévalorisant que cela ne l'était dans l'entreprise.

C'est continuer à porter les valeurs de la CGT, là où on vit, auprès d'une autre catégorie de population dont les besoins sont immenses.

Les intérêts des salariés en retraite peuvent parfois dépendre de leur activité passée, mais l'essentiel de leurs besoins existentiels est désormais lié à la défense de leur pouvoir d'achat, à l'accès à la santé, aux services publics de proximité, à leur vie dans la cité.

Comment articuler pour ne pas les opposer mais au contraire en faire une force collective, organisations professionnelles et territoriales ?

Il nous faut bien constater que nous butons sur la réponse à cette question, et faute d'y parvenir nous perdons régulièrement de notre force en perdant des syndiqués.

Cela implique que nous fassions des choix politiques et idéologiques forts.

Ce congrès devrait s'engager à prendre, urgemment et collectivement, les décisions qui doivent nous permettre de s'engager dans un processus de re-conquête.

Au premier congrès de l'UCR en 1982 le secrétaire général de la CGT, Henri Krasucki, s'exprimait ainsi :

« La tenue de ce premier congrès est tout autre chose qu'une mesure administrative... c'est la consécration statutaire et politique de l'UCR en tant qu'organisation spécifique des retraités dans la CGT... »

« Renforcer le caractère spécifique de l'UCR, c'est d'abord donner une pleine responsabilité aux retraités... et c'est aussi favoriser la pleine représentativité de l'UCR-CGT dans la vie du pays. La décision de tenir ce premier congrès, souligne la volonté de la CGT toute entière de faire de l'UCR une grande organisation de retraités ».

Et aujourd'hui, en 2023, 41 ans plus tard, nous sommes encore à nous interroger sur la place et le rôle des retraités dans la CGT et même plus largement sur la place des retraités dans la société. Les orientations de la CGT, de l'UCR, ainsi que leurs statuts respectifs, sont importants et ne peuvent que libérer les énergies et favoriser les décisions de l'USR CGT 24.

Le nombre d'adhérents d'un syndicat est un élément déterminant pour construire tous les rapports de forces nécessaires aux luttes, et donc la construction de la structure syndicale adaptée.

Aujourd'hui l'estimation est que trois syndiqués sur dix restent syndiqués lors de leur passage à la retraite et qu'environ 20.000 syndiqués nationalement, restent affiliés dans leurs syndicats sans être identifiés retraités, sans section syndicale retraité et sans aucune activité spécifique retraitée.

Comment y remédier ? Comment avancer ? Quelle organisation de nos forces est la plus à même de répondre à nos objectifs, à nos revendications ?

De nombreux syndiqués, militants quittent chaque année l'entreprise.

Chacune, chacun d'entre elles, eux au moment de la retraite devrait pouvoir poursuivre leur engagement syndical.

Comme ce n'est pas le cas en Dordogne, il nous faut travailler ensemble pour pallier cette érosion qui n'a rien de fatale.

C'est en amont, avant que les futurs retraités quittent l'entreprise, qu'il nous faut agir sur le délicat sujet d'une autre vie et de la nécessité de poursuivre le combat syndical.

Les retraités syndiqués et militants qui ne sont plus à l'entreprise ne peuvent être les seuls acteurs sur la continuité syndicale mais leur rôle n'en est pas moins déterminant pour la réflexion, l'impulsion et la participation à des initiatives de débats et du suivi du travail avec les syndicats.

Des initiatives communes et concertées entre sections professionnelles et multi professionnelles, avec les Unions locales, font partie des possibilités de déployer un maximum de nos forces, au plus près des lieux de vie des retraités.

Travailler ensemble, entre toutes les structures retraitées, est devenu un enjeu majeur.

Statuts confédéraux **Article 21 & Article 22**

Favoriser le déploiement d'un syndicalisme ambitieux, capable de porter dans une même démarche : revendications professionnelles, revendications de proximité, revendications interprofessionnelles et enjeux de société.

Dans ce contexte, se posent forcément les questions de la qualité de vie syndicale et des actes de direction indispensables pour mettre en œuvre notre démarche revendicative avec des militantes et militants impliqués, motivés, disponibles.

Faire vivre la démocratie, partager les informations, les arguments, les documents, la formation implique une qualité de vie syndicale qui sollicite le plus grand nombre de syndiqués pour déployer une large activité syndicale.

Fermetures d'entreprises, isolement, déménagement, choix personnels ont conduit des syndiqués vers les sections syndicales multi professionnelles.

Nous avons des syndicats sans aucun retraité, alors que la structure syndicale existe depuis plusieurs dizaines d'années, et qu'en parallèle nous voyons fonctionner des amicales d'anciens salariés, sous couvert de paternalisme patronal.

Sans doute il manque à cette énumération d'autres formes d'organisation sans les connaître toutes.

Rapport « Qualité Vie syndicale »

La multiplicité et la diversité des structures favorisent-elles l'activité spécifique, la syndicalisation, le développement des luttes, la participation à celles-ci ?

Favorisent-elles la démocratie, le travail en proximité, le travail ensemble ?

Est-ce un frein ou un élan pour la cohérence et la solidarité dans la CGT ou encore pour la fraternité ?

Les réponses à ces questions seront multiples, parfois opposées ou contradictoires.

Le débat sur l'évolution des structures ne date pas d'aujourd'hui.

Le syndicalisme professionnel reste pour chaque syndiqué très majoritairement celui de son histoire, de son adhésion à la CGT, de sa participation aux luttes et à la continuité syndicale.

Le syndicalisme territorial est pour chaque syndiqué celui des luttes et de la solidarité avec les autres professions et d'un travail plus récent pour défendre des revendications de proximité.

La nécessité d'une activité syndicale et d'une action revendicative en proximité doit être marquée, dans un premier temps, par une volonté de combattre l'isolement et l'éparpillement des retraités syndiqués, de les rassembler sur les lieux de vie pour organiser la défense de leurs intérêts spécifiques et communs aux travailleurs actifs.

Il s'agit de trouver et partager les voies pour coopérer avec les UL et faire rayonner ensemble la CGT dans les localités et les entreprises.

Voilà Chers camarades, ce que je souhaitais mettre en avant en ouverture de ce congrès.

Discutons consciencieusement, débattons franchement, confrontons sans affronter, décidons lucidement, accaparons-nous l'avenir de notre syndicalisme CGT dont dépend largement celui des populations de ce département, et bien évidemment celui des retraités et des personnes âgées.

Très bon Congrès à toutes et à tous.

Merci de votre écoute et de votre attention.

**Rapport d'activité des mandats 2020-2021-2022
adopté par la CE de l'USR le 10 janvier 2023.**

Présenté par Josette Gosset.

Un congrès n'est pas un moment anodin dans la vie d'une organisation de la CGT.

Notre vie démocratique est importante, car notre syndicalisme est un outil au service de tous les salariés, actifs comme retraités.

Il ne vit pas, ne doit pas vivre, pour lui-même, mais bien pour celles et ceux qui y adhèrent et pour celles et ceux qu'il est chargé de représenter.

Il faut savoir parfois être humble.

Nous ne sommes pas, à quelques niveaux que ce soit, en responsabilité pour nous mêmes, mais simplement pour mettre en œuvre des orientations que nous décidons ensemble.

Cela veut dire qu'en permanence nous avons des comptes à rendre – des comptes-rendus, à celles et ceux qui nous ont chargés de cette mise en œuvre.

Nous pensons qu'il s'agit là d'une question fondamentale sur la conception de la démocratie syndicale, base de notre syndicalisme CGT.

Ce rapport doit permettre aux délégués d'avoir une vision et une lecture de l'activité de l'USR depuis le dernier congrès.

Il apporte un éclairage sur les réalités et les vécus de l'USR CGT 24.

Lors de notre dernier congrès, nous avons adopté un document d'orientation, avec des résolutions précises et ambitieuses.

Ce sont les objectifs contenus dans ce document que la direction de l'USR, la Commission exécutive sortante, ont essayé de mettre en œuvre.

Aujourd'hui il convient de faire le point sur ce que nous avons fait, comment nous l'avons fait, ce que nous n'avons pas fait ou mal et pourquoi.

Notre document d'orientation du 12^e Congrès, comprend 5 résolutions, axées sur la proximité et le territoire, autour de 2 grands points, que l'on peut résumer :

- **Notre activité revendicative**
- **Notre démarche syndicale**

Tout d'abord quelques mots sur le contexte dans lequel nous avons eu à travailler.

Plusieurs situations et événements ont compliqué, plus ou moins, la mise en œuvre de nos orientations et activités.

Je veux ici en exprimer la plus importante : la situation sanitaire marquée par l'épidémie de Covid 19.

Alors que nous étions engagés en pleine bataille contre la réforme des retraites Macron, bataille dans laquelle les retraités et l'USR ont pris toute leur place, l'épidémie de Covid 19 s'est développée à grande vitesse.

Elle a fait des dizaines de milliers de morts, notamment parmi les retraités, elle a mis le pays à l'arrêt et créé un climat fortement anxiogène peu propice au développement de l'action syndicale.

La gestion catastrophique et même criminelle de cette crise par le gouvernement a conduit à ce que celle-ci se soit inscrite dans la durée avec son lot de remise en cause des libertés les plus essentielles.

Depuis mars 2020, confinement, dé-confinement, re-confinement, restrictions de déplacements, de réunions, de libertés se sont succédés.

Il s'est agi d'une situation vraiment exceptionnelle.

Elle nous a contraints, forcés, à mener notre activité au ralenti, quand d'autres arrêtaient tout.

À notre niveau, il a fallu réfléchir aux solutions permettant de maintenir notre activité.

Le bureau s'est rapidement réuni en visioconférence dès le 1^{er} avril 2020.

Il en a été de même pour la CE le 9 avril.

Cette période de crise sanitaire a aussi mis à mal notre démocratie syndicale.

À tous les niveaux, des réunions importantes ont été obligés d'être reportées ou annulées :
Assemblées générales de syndiqués, réunions des sections, congrès de l'UCR.

Cette situation, très particulière, a pesé sur nos capacités de mettre en œuvre ce que nous avons décidé comme organisation de la direction et de la CE de l'USR.

Sur les 2 années 2020, 2021, nous avons tenus 12 réunions de bureau et 14 réunions de la CE. En 2022, 5 réunions de bureau et 10 C.E pour lesquelles un compte-rendu existe.

À la sortie du 12^{ème} congrès, la CE élue était de 22 membres et 3 membres CFC, le bureau était composé 6 camarades.

Et celui-ci s'est rapidement étoffé de 2 camarades dès janvier 2021.

La CE, par le fait que, dès les premières réunions, nous avons eu des absences, qui ont perdurées, se sont accentuées au fil du temps, pour arriver à n'être plus qu'une réunion « de bureau élargi ».

Une camarade a démissionné au moment du CG en novembre 2021.

Plusieurs n'ont jamais répondu aux convocations.

Si le travail d'animation de la vie de l'USR n'est pas toujours simple, la participation et l'implication arrivées à un certain point, ce n'est plus démocratique du tout.

Il faut quand même souligner l'engagement de plusieurs camarades pour assurer la présence de l'USR dans l'action, dans les luttes, comme dans la gestion « administrative » de notre structure.

Cela nous invite à réfléchir, pour le présent à venir, à une implication plus importante des membres élus de la Commission Exécutive, organisme de direction de l'USR et à la composition du bureau.

À cette situation déjà compliquée sont venues se greffer des difficultés de relation entre l'UD et l'USR, qui existent depuis plusieurs années.

Cela a pesé sur le fonctionnement de la direction de l'USR et sur la conduite de certaines activités.

Malgré plusieurs réunions et discussions cela ne s'est pas véritablement apaisé ; cela relève plutôt du statu quo et du pragmatisme.

Nous pouvons toujours prendre des décisions, quelquefois après de longs débats animés, il y a de fortes chances qu'elles restent lettre morte et qu'elles ne trouvent pas le moindre début de concrétisation, si les dispositions pour les faire vivre ne sont pas prises dans les sections et les syndicats.

Cette réflexion nous avait déjà guidés avant le dernier congrès pour proposer un document d'orientation adapté au vécu des retraités du département.

C'est un travail à accentuer.

Notre action revendicative

Sur cette question il me semble que nous avons en grande partie réalisé ce que nous avons décidé, tenant toujours compte du contexte, même si ce n'est pas une excuse.

Nous avons essayé, avec les moyens qui sont les nôtres, humains, matériels et financiers, de mener des campagnes, alliant communication et actions sur les questions de pouvoir d'achat et d'augmentation des pensions, de retraite, de protection sociale, de services publics, sur la perte d'autonomie, sur l'accès aux soins.

Des outils élaborés par l'UCR et la Confédération (diaporamas, dossiers, plaquettes, mémos...) permettant d'aller au débat avec nos adhérents et les retraités ne sont surement pas suffisamment diffusés et utilisés par les sections et syndicats.

Nous avons été partie prenante de toutes les actions revendicatives réalisées sur le département, de quelque niveau que ce soit.

Sans être exhaustif, j'en ai relevé plus d'une vingtaine sur ces 3 années de mandat.

Et bien sûr notre participation à la manifestation nationale à Paris le 2 décembre 2021.

À cela nous devons ajouter nos propres initiatives, pas si spécifiques que ça, mais aussi diverses qu'il soit : rassemblements, manifestations, à Périgueux, Bergerac, conférences et communiqués de presse, lettres ouvertes, lettres aux élus, motions, pétitions, déclarations, questionnaires, soutien à des organisations et à des camarades de la CGT...

Je citerai 3 actions/initiatives plus significatives, sans développer outre mesure :

- la journée d'action du 24 mars 2022, intersyndicale, sous la forme d'exposition, de débats (pensions, PA) et (Santé, accès aux soins).
- La bataille contre la politique du SMD3, la question des déchets ménagers, la redevance, les PAV.
- L'élaboration du « Livre blanc » sur la santé, l'autonomie et le vieillissement.

C'est l'occasion de saluer l'énorme travail accompli sur ces deux dossiers, respectivement par Hervé et Josette, qui ont su convaincre et s'entourer de camarades motivés.

Certains ont reproché, parfois avec véhémence, à l'USR de s'occuper parfois d'autres choses que celles pouvant concerner les retraités ; l'expérience montre qu'heureusement nous le faisons, pour mobiliser, y compris sur des sujets qui concernent au-delà des retraités, la population dans son ensemble.

Nous sommes aussi des citoyens et souvent les problématiques qui concernent les actifs nous impactent par d'autres biais et réciproquement.

Par exemple, à l'instar de ce qui se passe dans une entreprise, quand une grève permet l'augmentation des salaires, tous les salariés en bénéficient, pas seulement les grévistes, lorsque nous luttons et revendiquons un véritable service public de collecte et traitements des déchets, ce n'est pas pour les seuls retraités, mais bien pour l'ensemble de la population et aussi des salariés de ces entreprises, qui sont aussi des usagers.

Tout en se préoccupant de leurs propres revendications, les retraités ont été très présents, parfois massivement dans les mobilisations interprofessionnelles, non comme force d'appoint, pas seulement en solidarité, mais parce que concernés, impactés, donc motivés.

Une remarque cependant : il semble que nous n'allions pas au bout de nos actions ; par exemple pour les bulletins de pensions papier, ainsi que la consultation nationale « *De quoi ai-je besoin pour vivre* », dont la restitution, si loin du recensement, risque d'être en décalage avec l'aggravation du vécu des retraités-es.

Non que nous devrions obtenir obligatoirement satisfaction en totalité et gagner sur toute la ligne, mais ne pas laisser en cours de route, ne pas faire que de la figuration, de la représentation, de l'agitation en lieu et place de l'action concrète et aboutie.

L'unité syndicale

Malgré les difficultés, liées souvent à l'état d'inorganisation des autres organisations syndicales, nous avons essayé de développer les conditions de l'unité.

Nous avons un travail régulier avec FO, la FSU, à un degré moindre avec la FGRFP et LSR. Notons l'action conjointe USR-LSR sur les chèques vacances en 2020.

Il faut noter que la CFTC, n'a plus d'organisation de retraités en 24, Solidaires et l'UNRPA, guère plus, la CFE-CGC quant à elle semble avoir été éteinte par le COVID.

Cela étant dit, au-delà des actions nationales, nous avons travaillé au sein du CDCA, dans la formation "personnes âgées".

Ce n'est pas toujours simple, nous n'avons pas très exactement la même vision des choses.

Mais comme l'a dit quelqu'un : « L'union est un combat », donc ceux qui ne combattent pas, à quoi leur sert l'unité syndicale ?

L'activité dans les territoires

C'est sûrement dans ce domaine que la situation sanitaire des 2 premières années nous a le plus pénalisés.

Nous n'avons pu organiser nos traditionnels repas-débats, réunions de syndiqués et sympathisants en 2020 et 2021.

Nous avons pu les reprendre difficilement en 2022, la participation étant satisfaisante malgré un net recul par rapport aux années précédentes.

Mais principalement, nous n'avons pas pu construire concrètement cette démarche par des liens très directs, des réunions locales, ni mener la réflexion collective sur des structures de proximité.

Cela va être un chantier important pour le prochain mandat.

Les collectifs de travail

Nous avons aussi décidé de renforcer et de dynamiser nos collectifs de travail et nous en ciblons quelques-uns : Organisation/Vie syndicale, Formation, Communication, Revendicatif.

Cela a été difficile, essentiellement pour des raisons qui nous sont internes (engagement militant, manque d'animation de la vie collective, etc.).

L'activité numérique s'est focalisé sur le site FB, qui permet d'échanger, de travailler en réel : environ 380 abonnés, 1000 vues sur un trimestre.

Le site Internet décline un peu, par manque de rédacteurs d'articles et de publications régulières.

C'est aussi l'occasion de remercier Christine et Hervé pour l'investissement dans cette activité.

Avec le recul, je m'aperçois que cette façon de proposer à travailler « collectivement » est aujourd'hui inopérante, car non majoritairement et concrètement partagée dans les actes des militants.

Si l'on regarde le domaine « revendicatif » souvent lié à l'actualité, pas grand-chose n'a fonctionné, excepté le dossier SMD3 et si l'on tient compte de l'initiative publique à Cognac le 30 septembre 2022.

Cela fait quand même peu.

Nous avons besoin de réfléchir, à partir des besoins des retraités, les sujets que nous pouvons mettre en œuvre et d'y investir des camarades, au delà de la seule CE.

Vie syndicale

À ce jour : si l'on regarde sur les 6 dernières années, 2016 à 2021, nous progressons chaque année, respectivement :

- 2016 = 875 FNI et 8733 Tb
- 2017 = 934 FNI et 10487 Tb
- 2018 = 948 FNI et 10343 Tb
- 2019 = 972 FNI et 10233 Tb
- Sauf 2020, année COVID, 926 FNI et 100056 Tb, recul de 46 FNI et 177 Tb
- 2021 = 948 FNI et 10039 timbres, exercice clos ; légère remontée sans revenir au chiffres de 2019.
- 2022 = 911 FNI au 8 mars 2023

Rappel des objectifs décidés par la CE du 28 juin 2022, suite à la réunion de l'UCR sur la Vie syndicale le 17 juin :

- *Atteindre les 1000 adhérents en 2022;*
- *100% des FNI 2022 réglés et 50% de FNI 2023 réglés à la date du Congrès 2023 ;*
- *Proposer un plan de renforcement aux Sections Multipros (Périgueux, Sarlat) ;*
- *Mettre en place une organisation, un lien permanent entre Syndicats et USR pour recenser les partants à la retraite non adhérents, qui sont connus comme sympathisants, électeurs, acteurs dans les luttes...qui pourront être sollicités pour adhérer, une fois les contraintes et pressions du travail évacuées.*

Le constat que l'on peut faire ensemble, aujourd'hui, est que nous ne sommes pas parvenus à enclencher une dynamique durable permettant une progression régulière et significative de nos forces organisées même si certaines sections voient leurs effectifs syndiqués progresser.

La question peut légitimement se poser :

Avons-nous pris, collectivement, et individuellement, dans chaque section et syndicat, les décisions et dispositions nécessaires pour réaliser ces objectifs ?

La bataille du renforcement et de la syndicalisation est un combat permanent, en visant, en priorité, les sections et syndicats qui ne syndiquent aucun retraité et les territoires du département où notre implantation est faible tel que le Sarladais, sans laisser de côté tous les autres.

Chaque militant, syndiqué CGT, actif et retraité, de notre département doit avoir à l'esprit cette exigence, s'il considère qu'il existe statutairement une organisation spécifique Retraité dans la CGT, déclinée du niveau confédéral au niveau local, que cette existence n'est pas remise en cause à quelque niveau que ce soit et que c'est à partir de la base que se construit l'édifice.

Nous avons à faire évoluer cette question, en premier lieu dans nos propres organisations.

Être syndiqués CGT, en retraite, qu'est-ce que cela signifie, qu'est-ce que cela implique ?

Pour le syndiqué lui-même et elle-même mais aussi pour la structure syndicale qui l'héberge ?

La continuité syndicale, la continuité militante ce n'est pas exclusivement l'affaire des retraités.

Vie nouvelle :

Rappel des objectifs décidés par la CE du 28 juin 2022 :

- *Avoir 40% d'abonnés au Congrès 2023 (38% aujourd'hui) soit 20 abonnements à réaliser ;*
- *Désigner un ou une responsable à la promotion et à la diffusion au Congrès.*

État de la diffusion :

- Juin 2020 : 339 collectifs + 47 individuels = 384 abonnés
- Juin 2021 : 325 collectifs + 50 individuels = 375 abonnés
- Juin 2022 : 321 collectifs + 40 individuels = 361 abonnés
- Décembre 2022 : 321 collectifs + 40 individuels = 361 abonnés
- Mars 2023 : 332 collectifs + 40 individuels = 372 abonnés

Nous n'avons plus le fichier des abonnés par fédération professionnelle et par structure syndicale. Donc aucune vision sur les suppressions d'abonnements collectifs ou individuels, et les nouveaux abonnés.

Nous avons sur le département 12 noms de diffuseurs identifiés comme tels.

Quelle est la réalité ? Quelle est leur activité ?

L'absence d'un responsable à la promotion et à la diffusion au sein de la CE de l'USR est lourdement préjudiciable.

La direction de l'USR issue ce congrès devra y remédier en priorité.

Nous n'avons pu organiser la fête de Vie Nouvelle en 2020, pour les raisons que l'on sait.

La prochaine direction de l'USR devra réfléchir à une nouvelle réalisation dès 2023.

Pour conclure sans pour autant terminer :

Notre syndicalisme retraité d'aujourd'hui se construit, nous en sommes convaincus, principalement avec les retraités de demain.

Nous y travaillons et devons y travailler plus et mieux, d'autant que les différentes réformes des systèmes de retraite retardent l'arrivée de nouveaux retraités, créant un fossé générationnel, préjudiciable au renouvellement de nos militants.

L'organisation syndicale et la structuration CGT des Retraités a 40 ans. C'est l'âge de la maturité. Bien des choses ont évoluées, changées ; la société dans laquelle nous vivons et dans celle que vont vivre les futurs Retraités, ne ressemble plus tout à fait à celle des années 80.

Notre syndicalisme Retraité CGT est trop important pour le laisser aux seules mains des Retraités, aussi volontaires et motivés qu'ils soient.

Contre ce Capitalisme destructeur, pour gagner le bien être, le bien vivre, le bien vieillir, dans le respect et la dignité, nous avons l'obligation dès maintenant de prendre et d'assumer nos responsabilités que cette période de l'Histoire nous impose.

Rapport sur la Qualité de la Vie Syndicale

Présenté par Jean-Pierre Tricaud.

Ce rapport pourrait s'intituler qui sommes-nous ? Ou, petit inventaire à usage militant...

Préambule

Je suis quelque peu déçu mais pas étonné, au regard de notre fonctionnement de ces derniers mois, de la non participation et de l'absence de délégués de plusieurs syndicats professionnels, et non des moindres, à ce Congrès.

Cela m'interroge sur 2 aspects de la notion de respect :

- Le respect que l'on a pour la structure CGT dont on est partie constituante et ses militants-es ;
- Le respect de la démocratie syndicale, car ne pas assumer les mandats qui proviennent des cotisations des adhérents, c'est bafouer leurs droits à être représentés et à l'exercer au sein d'une assemblée dont les décisions vont les engager pour les mois et les années à venir.

L'USR CGT 24 c'est :

- 40 bases syndicales reversant des cotisations retraités, soit environ 36% des bases et 24,30% des FNI 2021 de l'UD CGT 24.
- 4 sections syndicales professionnelles
- 4 sections syndicales d'entreprise
- 5 sections nationales
- Individuels rattachés directement à leur FD
- 4 sections multi-professionnelles
- 2 sections dont l'entreprise d'origine n'existe plus
- 20 syndicats communs Actifs/Retraités

Fédérations

Notre USR CGT 24 inclut 22 fédérations professionnelles.

12 enregistrent des pertes entre 2019 et 2021, qui ne sont pas encore compensées en 2022.

Unions locales

Sur l'année 2021, la situation est la suivante :

- Bergerac : 216 FNI – 21,86%
- Périgueux : 545 FNI – 26,51%
- Terrasson-Montignac : 87 FNI – 42,03%
- Nord Dordogne : 55 FNI – 17,86%
- Sarlat : 46 – 13,41%

COGITIEL

Les requêtes croisées par noms alphabétiques et par noms de la base syndicale issues du CoGiTiel donnent les résultats suivants :

- 22 adhérents sont toujours enregistrés en situation professionnelle « Actif ». Je rappelle qu'il faut renseigner sur la fiche de l'adhérent-e, le statut **ET** la situation professionnelle « retraité »
- Nous n'avons pas de visibilité pour les adhérents dont le statut n'est pas renseigné « retraité » et donc toujours « actif »
- 18 bases syndicales ont au moins 1 nom de retraité inscrit mais dont nous n'avons aucun FNI comptabilisé (29 adhérents) : Papillons blancs, Mlle dessert, Montpon Cheminots, Socat.

- Mieux, une section multi-pro d'UL déclare à CoGÉTise les retraités comme «privé d'emploi» (10 dont 3 coché « actif »)
- La comparaison entre le nombre de FNI réglés par la base syndicale et les noms ayant une fiche inscrite dans leur CoGiTiel de la base montre que :
 - o Soit il y en a en moins
 - o Soit il y en a en plus

C'est donc environ 40 syndiqués retraités qui ne sont pas reversés ou déclarés comme tels ; notre objectif de 1000 adhérents à l'USR CGT 24 paraît donc tout à fait possible.

Il conviendrait assurément que cela ne préoccupe pas seulement l'USR CGT 24 mais également nos structures interprofessionnelles.

Bien qu'il m'ait été répondu une fois que "peu importe le classement ou la colonne, 1 + 1 cela fait toujours 2".

État de nos forces

Rappel : Objectifs fixés par la réunion nationale UCR sur la vie syndicale (Juin 2022) :

- 100% FNI 2022/2021
- Renforcement de 5% pour chaque département.
- Abonnements à Vie Nouvelle également à 5% pour chaque département.
- La continuité syndicale et militante : sessions de formation
- Mettre en place des responsables QVS et VN à l'USR et dans nos sections syndicales.
- L'UCR devant atteindre les 100 000 adhérents pour ouvrir le congrès de l'UCR en 2023.

Décision de la CE USR CGT 24 de septembre 2022

« La CE propose d'atteindre les objectifs suivants :

- 1000 FNI 2022 à l'ouverture du Congrès de 2023
- 100% des FNI 2022 réglés et 50% des FNI 2023 réglés au Congrès 2023
- Plan de renforcement en direction des sections multi pro (priorité Périgueux et Sarlat) »

Cette décision n'est pas concrétisée à ce jour.

(Voir les Tableaux Organisation et Financiers (FNI et Timbres) de CoGÉTise dans les dossiers délégués).

2019 = 972 FNI réglés, 2020 = 926 FNI réglés, 2021 = 948 FNI réglés,
Progression en 2021, après la perte en 2020.

Mais à nouveau en recul sur 2022 :

Au 8 mars 2023 : 911 FNI réglés / 948 année complète 2022 = - 37

De date à date : mars 2022/mars 2023 = + 34 (Réserve Condat)

6 Sections à Zéro FNI 2022 : - 40

- Cheminots Bergerac : -15
- Cheminots Thiviers : - 9
- MSA Périgueux : - 4
- Clinique Francheville : - 2
- Individuels Agro Bergerac : - 7
- Tabacs Bergerac : - 3

6 Sections en dessous de 100%

- Crédit agricole : - 3
- Cheminots Périgueux : - 15
- FAPT : - 3
- SDEN Périgueux : - 3
- Énergie : - 3
- Multipro Terrasson : - 4

Ajoutons à cela 3 bases syndicales dont 2 adhérents ont rejoint la section multi-pro de Périgueux qui pourtant ne progresse pas (-1).

Sections qui sont à 100% et au-delà :

- Plusieurs avec 1 adhérent de plus
- Section Multi-pro Bergerac : + 3
- Bergerac Marie Agglo : + 3
- Conseil Dpt : + 2
- USR RATP 24 : + 2
- Condat : + 42

Nous voyons bien que les progressions très minimales ne compensent pas les pertes.

D'où les questions posées de la continuité syndicale, de la syndicalisation, particulièrement de toutes et tous ces retraités-es, qui n'ont pas été syndiqués à la CGT, syndiqués à d'autres O.S. ou pas syndiqués du tout.

Où sont-elles, ils ? Qui s'en occupe ? Comment ? Par quels moyens ?

Précision : L'USR CGT 24, sa CE, n'est jamais informé ni des continuités syndicales, ni des adhésions réalisées par les sections, s'il y en a.

Pas plus que nous n'avons connaissance régulièrement des noms des camarades et coordonnées des responsables des sections et syndicats, ce qui ne facilite pas la communication entre nous.

Pour notre part, nous adressons régulièrement les comptes rendus et relevés de décisions de nos réunions de CE.

Cotisations FNI - Timbres

Voir tableau Excel joint.

Moyenne de Timbres/FNI : > 10, proche de 11, ce qui est très correct.

Montant du FNI et du Timbre payé par les syndiqués : < 10 €, en progression sur les 3 exercices, mais avec un grand écart entre les extrêmes de 3€ à 22€.

Il y a quand même à remarquer que plusieurs professions auraient à se préoccuper des salaires des salariés et des pensions des retraités, au vu du montant payé par leurs syndiqués :

- Poudrerie, Air France, ADP, CRCA, Cheminots, Finances semi-publiques...

À moins qu'il ne faille regarder du côté du taux de cotisation...

Reversements

Plusieurs sections en dessous du Taux statutaire :

- SNACCRF, Équipement, Finances Publiques...

C'est un constat à partir de ma propre connaissance et de l'exploitation des différents documents mis à notre disposition ; chacune et chacun peut avoir sa propre analyse et les commentaires appropriés.

J'ajouterais quelques éléments tirés du rapport de la CFC confédérale pour le 53^e congrès que je fais miennes et que j'invite les sections et syndicats à partager aussi.

Extraits :

- *Les cotisations ne représentent qu'environ 30% du budget prévisionnel confédéral pour 2022. Cela pose à nouveau la question de notre indépendance financière, de notre renforcement, mais également l'application effective de nos décisions de congrès s'agissant du 1% pour toutes et tous.*
- *Les recettes externes hors cotisations, comme les subventions reçues au titre du paritarisme, ne sont pas forcément les moyens les plus sécurisés pour mener notre activité car un changement de cadre législatif pourrait les remettre en cause à tout moment.*

- *D'un point de vue statutaire, les camarades ayant payé leurs cotisations, ne sont pas syndiqués à la CGT tant que les versements ne sont pas effectués auprès de CoGéTise.*
- *Il est nécessaire que les cotisations versées par les syndiqués soient reversées de manière régulière sur la même année que leur paiement. Que certains syndicats attendent 18 mois pour reverser peut mettre en grande difficulté des organisations de la CGT*
 - *Commentaire : Que ne dirait-on pas si les patrons nous payaient tous les 18 mois ?*

Vie Nouvelle

Je ne reprends pas intégralement ce qui est écrit dans le rapport d'activité.

- Mars 2023, au n° 233 : 332 collectifs + 40 individuels = 372 abonnés soit 39%/FNI 2022

Nous avons sur le département 12 noms de camarades identifiés comme diffuseurs de leur section ou syndicat.

Liste en annexe (octobre 2021).

Quel est la réalité ? Quelle est leur activité ?

L'absence d'un responsable à la promotion et à la diffusion au sein de la CE de l'USR CGT 24 est lourdement préjudiciable.

La direction de l'USR CGT 24 issue ce congrès devra faire de ce sujet un axe prioritaire.

Formation

L'UCR a mis en place des modules de formation.

- Participer à la vie syndicale des retraités
- Découvrir le syndicalisme retraité
- Ces formations s'adressent aux militants, syndiqués, en responsabilité ou non, retraités ou actifs proches de la retraite, conçue pour leur donner les moyens de mieux répondre aux attentes des retraités.

Cet acquis devrait leur permettre d'organiser, d'animer, d'intervenir pour cette formation dans le département.

L'USR CGT 24 n'a pas été en mesure de proposer des candidatures depuis 2021 que cette formation existe, particulièrement pour la session organisée en avril 2023, ce qui montre l'absence de travail et d'anticipation sur notre politique des cadres.

Conclusion

La responsabilité « Vie syndicale » n'est pas une tâche purement administrative.

C'est une responsabilité hautement politique et décisive dans le fonctionnement de l'USR CGT 24 et de toute la CGT.

Cela exige du temps, un sens pratique de l'organisation, une bonne connaissance des structures de la CGT, des principes de paiement des cotisations et des versements, de l'outil COGITIEL et de son utilisation.

Cela n'est pas acquis de naissance, cela s'apprend et cela se transmet.

Cela demande aussi un travail collectif en lien avec le – la responsable à la politique financière, et une préoccupation permanente de la direction de l'USR CGT 24.

Nous avons la matière, nous avons les outils, nous avons les bras, nous avons les cerveaux, il suffirait seulement de se mettre au travail.

Rapport sur la Communication numérique de l'USR CGT 24

Présenté par Hervé Dufrenoy

La question se pose concernant la continuité d'utiliser Facebook comme site de communication de l'USR CGT 24 ?

Quelques chiffres :

Au cours des 28 derniers jours,

- Couverture de la publication 1870
- Interaction avec la publication 787
- Nouvelles mentions J'aime la Page 6
- Nouveaux followers 13
- Interactions Réactions 303
- Commentaires 8
- Partages 80
- Vues de photo 229
- Clics sur un lien 29

Âge et genre :

- 2% 18-24 ans
- 8% 25-34 ans
- 10% 35-44 ans
- 10% 45-54 ans
- 10% 55-64 ans
- 60% + 65 ans
- Hommes : 63.20%
- Femmes : 36.80%

Pensez-vous qu'il faille maintenir notre site Facebook ?

Si c'est NON on clôture le site fb

Si c'est OUI quelles sont vos suggestions et qui peut s'impliquer ?

Comment ressentez-vous le pouvoir de communication du site FB ?

Il faut absolument plusieurs rédacteurs ou rédactrices pour alimenter en post le site, c'est impératif. Nous avons besoin de volontaires (correspondants locaux) pour rendre plus attractif aux retraités nos communications.

Pour les articles plus conséquents et de fond nous avons un site internet USR CGT 24

Constat : il n'est pas assez connu et tenir le fil de l'info demande plus d'implication des camarades retraités pour alimenter en articles tout comme pour Facebook.

Se pose aussi la question du maintien du site.

Concernant les conférences débat : très intéressant mais il faut les faire connaître et pouvoir les organiser bien sur en priorité vers nos syndiqués comme à Cognac.

Il faut diversifier nos thèmes mais aussi diversifier les populations que l'on souhaite toucher.

Que cela soit en présentiel ou par le numérique

Moyens et outils existants ou à développer : émission TV YouTube dont nous ne nous servons pas. Est-il utile pour les retraités ? Comment le faire vivre si on est pour ?

Le débat direct sur Facebook en même temps qu'une conférence débat ou bien une réunion si les invités se trouvent loin.

La communication papier : doit-on mettre un journal USR CGT 24 en route.

Faire attention à la diffusion papier. Elle est déjà nombreuse et elle se retrouve souvent pour allumer le poêle du foyer et les couts d'envoi ont beaucoup augmenté et plombe nos trésoreries.

La rencontre de nos syndiqué.es est beaucoup plus compliquée. Doit-on faire faire un effort financier et en moyen militants pour se déplacer ?

La diffusion par email : mettre à jour nos informations syndiqué.es. Et comment les congressistes appréhendent ce type de diffusion. Sont-ils intéressés ? Ont-ils besoin de formation ?

Voici les problématiques que doivent être prises en compte par le Congrès et la nouvelle CE.

Rappel : pendant le Covid, la numérisation a permis à notre USR de pouvoir continuer son activité et heureusement compte tenu des difficultés à la sortie de la pandémie.

Nouer des liens avec tous les retraités CGT de métropole et des Doms.

Quelles sont les priorités des thèmes à développer pour notre USR CGT 24 :

- Cout de la vie
- Service public
- Santé
- Social

Voilà les questions auxquelles je pense nécessaire de répondre collectivement.

**Rapport sur la lutte menée par l'USR CGT 24
avec le Collectif de Lutte Déchets 24 (CLD24) contre la redevance incitative du SMD3**

Présenté par Hervé Dufrenoy

L'USR CGT 24 se bat depuis bientôt plus de 2 ans contre les mesures injustes infligées par la politique du SMD3 à la population périgourdine.

Nos actions se sont traduites par des manifestations en Dordogne, des distributions de tracts, des conférences de presse, des pétitions (plusieurs milliers de signatures), des manifestations événementielles, des rencontres avec une grande partie des élus du SMD3 et des grandes agglomérations de Dordogne, les présidents de Sictom, les associations, les aides à la famille... Toutes ces actions ont permis de faire connaître nos revendications sur l'ensemble de la Dordogne et l'USR CGT 24 est partie prenante et de faire avancer la réflexion sur la tarification qu'il n'y a pas qu'une solution qui est punitive, les questions sur l'environnement et le social que la Redevance Incitative ne reconnaît pas.

Depuis Décembre 2022, suite à la manifestation du 16 novembre, l'USR CGT 24 a décidé de quitter la CD24 (nous avons informé tous les membres des syndicats CGT du département et aussi par voie de presse). Pour créer un nouveau collectif CLD24 (composés de l'APF France 24, Attac et la Sepanso) qui ne serait pas parasité par les sous-marins d'extrême droite (en effet le RN s'installe dans notre département dans toutes les couches sociétales) et là aussi nous avons toute notre place pour démonter cette désinformation.

À cette occasion l'UD CGT 24 s'est désolidarisée de l'USR et nous le déplorons, car pour les dirigeants de l'UD le côté sociétal ne concerne par l'action syndicale de la CGT.

Nous au contraire pour le syndicalisme retraité, cela nous concerne au premier chef, car ne pouvant plus rentrer dans les entreprises cela limite nos actions, ce qui bien sûr ne nous empêche pas de soutenir les actifs.

Mais rappelons que les retraités dans ce département représentent la plus grande part du tissu social et électif en ruralité. Une donnée à ne pas négliger pour la syndicalisation des retraités et afin de lutter contre les politiques d'extrême droite et capitalistes dans la vie courante des périgourdins.

Et c'est pour continuer le combat que nous avons adopté une nouvelle stratégie pour combattre cette politique désastreuse du SMD3 par le soutien des collectifs qui se créent un peu partout dans le département. Nous demandons donc à nos syndiqués de rejoindre ces collectifs pour faire entendre la voie de la CGT par le biais du Collectif lutte déchets 24 qui défend une politique progressiste et juste tant socialement qu'environnementalement et afin de défendre le Service Public. Nous appelons nos camarades prêts à lutter à nous contacter pour les aider et les conseiller. Et bien sûr nos camarades dans leurs localités peuvent créer des collectifs et faire connaître les actions de l'USR CGT 24.

Voici la liste des Collectifs locaux existants à ce jour :

- Le collectif citoyen Cénac-et-Saint-Julien Autrement (tél. : 06 42 88 56 19)
- Le collectif de St Pierre d'Eyraud
- Le collectif de Monpazier
- Le Collectif citoyens du Pays de La Force
- Le Collectif Lindois en colère.

Pourquoi ne travaillons-nous pas avec l'AMCODO : tout d'abord la présidente refuse tous contacts avec notre Collectif et boycotte nos actions, mais de plus elle s'affiche avec les élu(e)s RN et en particulier avec Edwige Diaz députée RN de Gironde (voir envoyé spéciale). On découvre également sur son site des écrits racistes contre les grévistes de la Guadeloupe... Bref, suite à la manifestation du 13/07/21, elle a rompu tous contacts avec l'USR CGT 24.

Nous travaillons avec les députés et sénateurs démocrates de Dordogne sur des projets de lois et prises de paroles dans les 2 hémicycles :

1. Encadrer l'industrie de l'emballage
2. Créer et soutenir une véritable filière du recyclage des matériaux utilisés dans la santé
3. Renforcer le pouvoir coercitif de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA)
4. Service public, transparence, concertation citoyenne, application de la loi Handicap de 2005
5. Mettre en place une politique cohérente et un contrôle plus strict sur les moyens mis en place concernant le collecte et le traitement des déchets.

Important : concernant l'hygiène et la sécuritaire sanitaire des territoires, quels pouvoirs ont les députés pour faire appliquer ces mesures auprès des autres corps d'État.

Nous initions des recours juridiques.

Si le ou la maire de votre commune souhaite avoir un soutien face au SMD3, contactez-nous.

Nous remercions notre CE de l'USR CGT 24 qui a soutenu ce juste combat malgré toutes les oppositions rencontrées et qui a su reconnaître la justesse des revendications.

Nous interpellons la future CE en l'appelant à continuer le combat contre les injustices du SMD3 en impliquant plus de membres de la CE.

Rapport de la Commission des mandats

Présentée par Serge Bertin.

Sur les 40 bases syndicales membres de notre USR et invitées à ce titre à ce Congrès, 14 ont répondu présentes, soit 35%.

Ces 40 bases ouvraient droit à 57 délégués. 30 sont présents, soit 52,37%.

Les 57 délégués étaient porteurs d'un total de 921 voix.

Les 30 délégués présents représentent un total de 662 voix, soit 71,88%.

Le Congrès peut donc valablement se tenir.

La moyenne d'âge des délégués est de 71 ans, 68 pour les femmes et 72 pour les hommes.

Le plus jeune participante au Congrès est notre camarade Camille Borzeix (36 ans).

Le plus jeune retraité est notre camarade Anne-Marie Puygauthier (61 ans).

Le doyen est notre camarade Daniel Faure (82 ans).

Document d'orientation adopté
Avec la CGT construisons une force collective
Salaires – Pensions – Retraite - Santé - Services publics
Vivre et vieillir dignement en Dordogne

Préambule :

Depuis notre dernier congrès, une nouvelle crise systémique du Capitalisme, sous différents aspects, en France et dans le monde, s'est installée.

D'abord sanitaire, elle est maintenant économique, sociale, environnementale et politique.

Notre département n'est pas épargné par les ravages de cette crise.

Son ampleur en fait une des plus importantes de notre société contemporaine :

- Du côté sanitaire avec la durée de l'épidémie et la casse des services publics de la santé et de l'action sociale.
- Du côté économique, avec les conséquences sur les entreprises (télétravail, chômage partiel et fermetures) et ce malgré les sommes astronomiques d'argent public injectées notamment dans les grands groupes du CAC 40, qui depuis le début de la pandémie n'ont jamais fait autant de profits.
- Du côté social, avec l'application unilatérale des mesures sanitaires, le chômage, la précarité, les conditions de vie des jeunes, des étudiants, des salariés actifs, privés d'emploi, retraités se sont considérablement dégradées.
- Du côté politique, avec l'autoritarisme comme méthode de gestion par l'exécutif, aux tensions internationales, allant jusqu'à la guerre et la menace de l'apocalypse nucléaire.
- Du côté climatique, avec la hausse des températures, nous vivons une multiplication des événements météorologiques extrêmes : violents incendies, canicules, fonte accélérée des glaciers et des banquises, inondations, tempêtes, sécheresse...

Bref, ces crises montrent une nouvelle fois que le système capitaliste détruit les Hommes et la Planète, donnant à la lutte des classes un niveau rarement atteint :

- Les inégalités sociales, la remise en cause de notre système de protection sociale, de santé et le manque de moyens humains et financiers. L'exonération des cotisations remettent en cause le système de protection sociale.
- La mondialisation, la course effrénée à la rentabilité financière tous azimuts, particulièrement l'industrie pharmaceutique, les industries chimiques, les services, les banques.
- L'augmentation de la dégradation de la qualité de l'air et de l'eau, l'augmentation de l'effet de serre, la multiplication des maladies chroniques, et le pillage des ressources.

Notre responsabilité syndicale est de tout mettre en œuvre pour satisfaire les besoins et aspirations et contribuer à l'avènement d'un véritable changement de société, dans le cadre des orientations des congrès de l'UCR (la feuille de route de juin 2021) et de la Confédération CGT, et de celles qui seront prises lors du prochain 53^{ème} congrès confédéral.

Comment imaginer un syndicalisme immobile dans une société en forte transformation ?

Le document d'orientation de l'USR CGT 24 a pour objet de fixer les grands axes de notre activité, ses objectifs et analyses et d'affirmer l'utilité et la nécessité du syndicalisme retraité.

Il constitue un temps fort dans l'élaboration, la réflexion sur la place et le rôle des retraités-es dans ce département, sur le syndicalisme de classe, de masse et démocratique dont le monde du travail a besoin vers des luttes victorieuses.

Partant du postulat qu'un congrès n'efface pas le précédent, celui-ci s'inscrit dans la poursuite des réflexions engagées et des résolutions décidées au 12^{ème} congrès de 2020.

Notre Congrès sera aussi la première étape de la réflexion et du débat vers le 13^è Congrès de l'UCR, du 27 novembre au 1^{er} décembre 2023, à Saint Malo.

Afin de contribuer sur le département à l'évolution progressiste, nécessaire et urgente de la société, certaines questions se posent, avec force :

- la juste répartition des richesses, pour une société solidaire, égalitaire, intergénérationnelle et fraternelle, créées par les salariés, notamment par :

⇒ Une refonte fiscale ambitieuse et juste avec le retour de l'ISF, la taxation des profits, l'arrêt des aides aux entreprises sans contreparties ;

⇒ Une rupture avec les logiques financières, pour relancer l'économie, en finir avec le prétexte des dettes et des charges ;

⇒ Un changement profond des méthodes de production et de gestion des entreprises par l'appropriation collective avec la participation des salariés aux décisions.

- Un syndicalisme spécifique de retraités pour préserver nos conquits et gagner des droits nouveaux.

⇒ Notre syndicalisme reste encore largement méconnu des retraités, des actifs et de la population.

C'est dans ces perspectives, et par la volonté de répondre aux questions qui nous sont posées, que s'organise notre orientation, autour de notre action revendicative et de notre activité syndicale.

• **Action Revendicative** :

À partir des éléments connus et à connaître, la CGT doit porter des revendications adaptées aux besoins très diversifiés des retraités-es dans notre département, s'engager dans une démarche revendicative offensive, initier et impulser les luttes démocratiquement décidées.

Poursuivre et amplifier des campagnes de revendications sur :

- la défense des systèmes de retraites, principales et complémentaires,
- le pouvoir d'achat (pensions, fiscalité),
- les services Publics,
- la Sécurité sociale,
- la santé, le vieillissement, l'autonomie,
- les outils du numérique et de communication (les bulletins de pension).

1^{ère} Résolution :

- Développer et élargir au-delà du groupe des 9 la démarche unitaire sur des bases claires.
- Échanger sur les convergences de luttes intergénérationnelles avec les organisations de jeunesse.
- Travailler à l'élaboration de cahiers revendicatifs locaux en partant des besoins des lieux de vie, avec les UL et les syndiqués-es concernés-es.

2ème Résolution :

- Renforcer ou créer des collectifs de travail revendicatif (transports/déplacements, protection sociale/santé, logement/cadre de vie, numérique/nouvelles technologies, etc.), porteurs de réflexions et de propositions concrètes d'actions et de mobilisations.
- Soutenir l'investissement des camarades CGT siégeant au Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) et se coordonner le mieux possible avec les autres OS et associations sur les revendications des retraités.
- Inciter nos adhérents à rejoindre LSR (Loisirs et Solidarité des Retraités) pour faire partager nos valeurs communes.

• Activité Vie Syndicale :

La poursuite de l'engagement du syndiqué et son passage d'actif à retraité par la continuité syndicale est indispensable à toute la CGT.

L'utilité d'être syndiqué est essentielle et vitale pour défendre ses droits, combattre l'isolement, défendre son pouvoir d'achat, la protection sociale, les services publics et sa qualité de vie à la retraite.

La question centrale et cruciale porte sur la syndicalisation, que nous devons placer comme un défi majeur à relever.

Force est de constater que nos effectifs ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Nous avons du mal à enclencher une dynamique impliquant toutes nos organisations.

L'enjeu du renforcement de l'USR est posé pour affronter le présent et l'avenir en toute responsabilité.

Le premier geste du renforcement de la CGT, c'est le maintien, la conservation de ses adhérents.

Le développement de l'action et de la mobilisation est tributaire de l'état de nos forces syndicales.

Il nous faut être au plus près des retraités-es, pour mieux comprendre leurs aspirations et leurs besoins, et porter leurs revendications dans et avec la CGT.

3ème Résolution

- Établir plus étroitement nos relations avec les structures UCR, UD, UL, Syndicats et Sections.
- Créer des USLR (Union des Sections Locales de Retraités) dans nos Unions locales, afin de favoriser l'activité syndicale et l'action revendicative, cohérentes et convergentes, de proximité des retraités-es, avec les sections professionnelles et multi-professionnelles.
- Favoriser dans chaque section ou Union des Sections Locales de Retraités (USLR) la désignation d'un(e) responsable à la Vie syndicale pour animer la bataille du renforcement et d'un (e) responsable à la diffusion de notre magazine Vie Nouvelle.
- Renforcer l'activité vers les retraités-es, par les initiatives de syndicalisation, en territoires et en y consacrant les moyens nécessaires et en associant les UL.

4^{ème} Résolution

- Travailler la question de la continuité syndicale en coordination avec l'ensemble des structures concernées ; la création et l'existence de Sections syndicales de Retraités en étant un des éléments les plus importants.
- Contribuer à l'information syndicale spécifique envers les syndiqués-es.

5^{ème} Résolution

- Organiser des journées d'études, d'information et de formation des militants et des syndiqués-es, ainsi que des initiatives publiques ouvertes au plus grand nombre.
- Développer notre communication, expression et propagande par tous les moyens techniques et technologiques existants en favorisant la création d'un réseau de correspondants rédactionnels.

Conclusion :

L'USR CGT 24 réaffirme comme ses préoccupations principales :

- le renforcement, la syndicalisation,
- la pratique de la démocratie interne,
- l'efficacité et la lisibilité du syndicalisme retraité CGT,
- la construction d'un rapport de forces plus important,
- le travail commun dans la proximité du territoire,
- la mise en commun des moyens et la coopération des structures de la CGT.

Le débat sur l'évolution des structures et de l'organisation de l'UCR ne date pas d'aujourd'hui.

Il nous permet d'ailleurs d'affirmer quelques idées en s'appuyant tant sur l'expérience militante que sur la théorie.

Il n'est nullement question d'opposer une structure à une autre.

Le syndicalisme professionnel reste pour chaque syndiqué-e très majoritairement celui de son histoire, de son adhésion à la CGT, de sa participation aux luttes et devient celui de sa continuité syndicale.

Le syndicalisme territorial est pour chaque syndiqué-e celui des luttes et de la solidarité avec les autres professions et d'une participation plus concrète pour défendre des revendications spécifiques et de proximité.

Peut être avons-nous là l'esquisse nécessaire pour construire des structures plus simples, plus visibles, plus efficaces pour les retraités-es ?

C'est avec l'engagement et la participation active de tous nos syndiqués-es, acteurs et décideurs, de tous nos militants-es et responsables, partout sur le département, que ces orientations se transformeront en victoires syndicales.

C'est avec l'engagement et la participation active de tous nos syndiqués-es, acteurs et décideurs, de tous nos militants-es et responsables, partout sur le département, que ces orientations se transformeront en victoires syndicales.

La bataille contre la réforme des retraites.

Essai d'analyse « à chaud »

Après la longue période du COVID, les échéances électorales en 2022, la prise en compte par les luttes de la question du pouvoir d'achat et des salaires, le mouvement social contre la réforme des retraités Macron, a connu de véritables temps forts depuis janvier, plus importants qu'en 1995, 2003, 2010, 2019.

Et dire, toute comparaison et raison gardées, que c'est le plus grand mouvement social depuis 1968, n'est pas exagéré.

Cette bataille contre la contre-réforme des régimes de retraites Macron/Borne reste incontestablement, et sans doute plus que ce que les organisations syndicales l'avaient imaginé, un grand, un très grand succès.

D'ailleurs les médias aux ordres, dans leur ensemble, ont bien été obligés de le constater, en essayant toujours de le minimaliser, le dénigrer.

Nous sommes clairement au-dessus de tous ces mouvements précédents et cela a été de plus en plus fort encore avec les appels multiples de fédérations, les arrêts de production, les blocages, l'unité syndicale maintenue.

Les organisations syndicales unies ont réussi à mettre dans la rue des salariés, des privés d'emploi, des retraités, des jeunes étudiants et lycéens, agriculteurs, indépendants, pas forcément tous organisés, ni grévistes et dont beaucoup ont manifesté pour la 1^{ère} fois.

8 dates, depuis janvier, de rassemblements, de manifestations, le 8 mars « grève féministe », le 9 mars lycéens et étudiants, tous les arrêts de travail, les AG, les piquets de grève, les actions et luttes dans les entreprises et les professions, pour les salaires, l'emploi.

Plus le gouvernement parle, explique, plus Macron affiche sa morgue de classe, et plus la défiance se creuse, l'opinion publique a bien assimilé cette réforme à un recul clair et net, à un enjeu de société, comme le prouve la pétition en ligne qui recueille 1 100 000 signatures à ce jour.

Bien sûr, nous nous passerions bien de grèves, de blocages, de manifestations, tout comme nous nous passerions de l'inflation, du chômage, de la guerre...

Dans l'idéal, Macron devrait se souvenir ne devoir son élection qu'au refus d'une majorité de laisser les clés du pays à l'extrême-droite.

Dans l'idéal, il aurait donc renoncé à une réforme sur laquelle il n'a pas été élu et dont tous les indicateurs d'opinion témoignent du rejet.

Mais faute d'idéal, il y a la réalité concrète.

Force est de constater que les mobilisations nécessaires font beaucoup de bien à un peuple engourdi par deux années de pandémie, une année électorale atone, un paysage politique mal redessiné.

Voilà donc Macron rattrapé par les Français, dans la rue, dans les grandes villes comme dans les plus petites, dans les DOM/TOM, tous ces territoires qu'il pensait condamner à la périphérie de la République ou à la néo-colonisation.

C'est une différence marquée avec d'autres mouvements, celui-ci s'est décentralisé, a tissé sa toile dans les derniers recoins du pays.

Le Peuple français refait de la politique et ré-oxygène le mouvement social.

Nous avons retrouvé le goût de la manif populaire, festive, colorée, conviviale.

Ce cadre contribue aussi au fait que les participants aux manifestations restent nombreux.

Derrière la contestation de la réforme, s'expriment un ras le bol général, des formes d'exaspération, de souffrances, à l'inflation, à la crise énergétique, à l'angoisse climatique, au risque de guerre.

Le mouvement a bénéficié de l'effet « cocotte-minute » que d'aucuns désespéraient de voir arriver. À force de « charger la mule » le peuple se rebelle et revient en surface, pèle mèle, le mouvement « gilets jaunes », la gestion de la pandémie, l'inflation, les bénéfices scandaleux des multinationales du pétrole, de la biochimie, des banques, les mensonges sur les conséquences de la guerre en Ukraine, l'énorme scandale des crédits pour la guerre.

Cet effet « cocotte-minute » est d'autant plus fort qu'il s'est alimenté par l'arrogance permanente des membres du clan des riches, ceux qui veulent faire vivre quelques retraités à 1200 euros par mois, qui n'ont aucune gêne à amputer le montant de l'APL, refuser le repas à 1 euro aux étudiants.

Ce cocktail était explosif et il a explosé.

C'est un climat social globalement détérioré qui s'installe.

Le mouvement social a acquis une force indéniable : la conviction d'être majoritaire.

Le gouvernement a misé sur l'usure, la division, c'est raté.

Après plus 3 décennies de lente dé-crédibilisation des organisations syndicales de ce pays sur la base de la faible importance de leurs effectifs et leur incapacité à gagner un grand conflit national, ajoutées à leur composition sociologique inégalement représentative du monde du travail, le conflit actuel montre que ceux qui les avaient enterrées avaient été bien trop vite en besogne.

Elles sont l'outil indispensable de mobilisation sociale de grande ampleur si elles le veulent et cela est tout à fait explicable.

Outre leur histoire et leur expérience, au moins pour la CGT, elles ont une importance numérique et d'audience sans aucune mesure avec les autres forces politiques ou associatives existantes.

Si on prend l'exemple de notre département, la CGT avec 4000 adhérents, à elle seule, a certainement plus d'adhérents que toutes les autres forces politiques ou associatives, même toutes réunies.

Et il y a des chances que cela soit à peu près la même chose au plan national.

Elles sont donc incontournables et les reculs sociaux des années passées s'expliquent plus par un manque de volonté que d'une incapacité à faire.

En 2010, Sarkozy avait une majorité parlementaire pour le report à 62 ans ; ce n'est pas le cas de Macron.

Cela se traduit par ses basses manœuvres, tractations, manigances, détournement de la Constitution et des règlements des Assemblées, pour s'acquérir les voix de la droite qui n'a de « républicaine » que le nom.

Et sortir une énième fois le 49-3 ?

En dépit de l'énorme mobilisation, et du refus massif des salariés mais aussi des jeunes, des retraités, des privés d'emplois, des retraités, le gouvernement et le président viennent de faire le choix du 49-3 ! C'est un échec et un désaveu pour eux.

Et c'est bien la lutte déterminée des travailleuses et travailleurs, de la jeunesse, dans le cadre d'une intersyndicale complète, qui conduit à cette impossibilité pour Elisabeth Borne d'obtenir une majorité pour sa contre-réforme des retraites.

C'est un déni de démocratie qui s'ajoute à ceux qui ont émaillé l'ensemble du processus de construction et de validation de cette réforme. Sans motion de censure, le projet de loi serait donc validé sans aucun vote de l'assemblée.

Décidément cette Constitution de 1958 est une arme de destruction massive des droits démocratiques.

Oui, Macron est de droite, fait une politique de droite, avec les partis de droite.

Le rejet unanime s'est focalisé sur le projet de report à 64 ans et a réussi à ressusciter un large front syndical, renforçant la sensation que la victoire est possible, alors que en 2019, la CFDT était favorable à la retraite à points et n'avait pas intégré l'intersyndicale.

Celle-ci amène plus de monde qu'une ou deux organisations, seules, ne toucheraient.

Cela mobilise au-delà des secteurs et corporations traditionnels : jeunes, précaires, saisonniers, auto-entrepreneurs, indépendants, agriculteurs, femmes des « métiers du lien »...

Sans relâche, combative, convaincante, la lame de fond que nous vivons donne une leçon de vie, de civisme au pouvoir, aux élus de tout bord comme au peuple tout entier.

Elle a gagné la bataille des consciences.

Ce qui est en jeu, victoire ou défaite de l'un ou l'autre camp, c'est l'indispensable contrat social, sans lequel la démocratie n'est plus rien.

Cette lutte fait du bien. La classe ouvrière, dans sa diversité, en avait besoin.

L'intersyndicale nationale décide de poursuivre la mobilisation et appelle à des rassemblements syndicaux de proximité ce weekend et à une nouvelle grande journée de grèves et de manifestations le jeudi 23 mars prochain.

Trélissac, le 17 Mars 2023.

Rapport financier

Présenté par Daniel Latour, trésorier.

À partir de 2017, nous assurons le suivi de la comptabilité de notre USR 24. Donc depuis 2020, date de notre dernier congrès où nous avons présenté les comptes, comme vous pouvez vous en douter, notre USR n'est pas restée sans travailler et la gestion s'est trouvée sollicitée. Même si nous avons souffert comme tout le monde des perturbations dues au Covid.

Le bilan de 2020 que vous avez dans vos chemises, fait apparaître une légère progression de 828.13€ puisque l'année a débutée avec une somme de 5261.73€, pour se terminer à hauteur de 6089.86€. On y trouve les dépenses de notre dernier congrès de début 2020. La principale recette reste Cogétise pour 7165.66€.

2021 n'a pas été identique, car notre Commission Exécutive a pris un certain nombre de décisions qui ont amené à des dépenses en matière de manifestation puisque nous nous sommes rendus à Paris en train. Les frais de déplacement et de repas ont augmenté de façon significative, ainsi que des frais divers en raison de formations qui ont été réalisées. On peut noter aussi que la solidarité n'est pas un vain mot, car, comme vous le voyez, 500€ ont été remis aux intermittents du spectacle au moment de leurs luttes, ainsi qu'au Syndicat CGT de la santé de Domme qui a aussi souffert au cours de cette année. Tout cela a occasionné la perte de 3748.83€ au cours de cet exercice.

2022 renoue avec un retour à l'équilibre avec un nouvel excédent de gestion, comme le démontrent les comptes que vous pouvez observer. En effet, malgré une activité importante de notre USR de la Dordogne, notre comptabilité s'est redressée de 937.29€.

Le report de 2022 de 2341.03€, s'est terminé avec un solde à reporter de 3278.32€. On constate que les sommes que nous verse Cogétise ont augmenté. Elles sont passées de 7165.66€ en 2020, elles avaient diminué à 6114.57€ en 2021, pour se retrouver à hauteur de 8323.05€ en 2022. On peut imaginer que la syndicalisation des retraités a augmenté.

Merci de votre attention, je reste à votre disposition si vous vous posez des questions à la suite de cet exposé, ou si vous souhaitez des précisions.

Bonne continuation de ce congrès 2023.

USR CGT 24

BILAN FINANCIER EXERCICE 2020

RUBRIQUES	DETAILS LIBELLES	NETS DE RESSOURCES ET DEPENSES		
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE NET
	Report			5 261,73 €
COTISATIONS Cogétise			7 165,66 €	12 427,39 €
Abonnements	Vie Nouvelle	15,00 €		12 412,39 €
				12 412,39 €
Internet	Site USR	87,79 €		12 324,60 €
				12 324,60 €
Frais de déplacements	Bureaux	336,80 €		11 987,80 €
	CE	1 305,90 €		10 681,90 €
	Divers	767,97 €		9 913,93 €
				9 913,93 €
Frais de repas	Divers	46,62 €		9 867,31 €
	CE	705,70 €		9 161,61 €
	Bureaux	277,10 €		8 884,51 €
				8 884,51 €
Solidarité	Cheminots	300,00 €		8 584,51 €
				8 584,51 €
Congrès	Traiteur	1 556,50 €		7 028,01 €
	Papeterie	270,90 €		6 757,11 €
	Remise de chèques		551,10 €	7 308,21 €
				7 308,21 €
Remise Cartes	Cognac	756,00 €	674,10 €	7 226,31 €
				7 226,31 €
Achat de matériels	Cartouche encre	83,97 €		7 142,34 €
				7 142,34 €
Règlement UD	Affranchissements	133,26 €		7 009,08 €
	Ménage	282,03 €		6 727,05 €
Avenir Social		200,00 €		6 527,05 €
Gerbe et fleurs		141,15 €		6 385,90 €
Assurance Macif		87,41 €		6 298,49 €
Frais Banque	86,40+3,50 reçu carnt chèq	89,90 €		6 208,59 €
Manifestations	Tracts G9 / FO	40,73 €		6 167,86 €
IHS 24		78,00 €		6 089,86 €
				6 089,86 €
	Total	7 562,73 €	8 390,86 €	
Report	5 261,73 €			
Recettes	8 390,86 €			
Dépenses	7 562,73 €			
Solde à reporter	6 089,86 €			

USR CGT 24

BILAN FINANCIER EXERCICE 2021

RUBRIQUES	DETAILS LIBELLES	NETS DE RESSOURCES ET DEPENSES		
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE NET
	Report			6 089,86 €
COTISATIONS Cogétise			6 114,57 €	12 204,43 €
Imprimerie moderne	Journal	568,80 €		11 635,63 €
				11 635,63 €
Internet	Site USR	87,33 €		11 548,30 €
				11 548,30 €
Frais de déplacements	Bureaux	726,80 €		10 821,50 €
	CE	1 998,10 €		8 823,40 €
	Divers	515,30 €		8 308,10 €
				8 308,10 €
Frais de repas	Bureaux	116,10 €		8 192,00 €
	CE	1 255,50 €		6 936,50 €
	Divers	1 106,57 €	165,00 €	5 994,93 €
				5 994,93 €
Solidarité	Intermitants	500,00 €		5 494,93 €
	Dome	500,00 €		4 994,93 €
Livre de Gérard Del Mashio		400,00 €	300,00 €	4 894,93 €
				4 894,93 €
Adhésion à V.I.S.A	Association	80,00 €		4 814,93 €
				4 814,93 €
Achat de matériels	Cartouche encre	197,39 €		4 617,54 €
				4 617,54 €
Règlement UD	Affranchissements	230,41 €		4 387,13 €
	Ménage	201,24 €		4 185,89 €
	Photocopies	271,01 €		3 914,88 €
	Taxe d'habitation	238,70 €		3 676,18 €
				3 676,18 €
Assurance Macif		87,00 €		3 589,18 €
Frais Banque		86,40 €		3 502,78 €
Manifestations		1 270,00 €	108,25 €	2 341,03 €
				2 341,03 €
				2 341,03 €
	Total	10 436,65 €	6 687,82 €	
Report	6 089,86 €			
Recettes	6 687,82 €			
Dépenses	10 436,65 €			
Solde à reporter	2 341,03 €			

USR CGT 24

BILAN FINANCIER EXERCICE 2022

RUBRIQUES	DETAILS LIBELLES	NETS DE RESSOURCES ET DEPENSES		
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE NET
	Report			2 341,03 €
COTISATIONS Cogétise			8 323,05 €	10 664,08 €
Frais de Banque		86,40 €		10 577,68 €
				10 577,68 €
Internet	Site USR			10 577,68 €
				10 577,68 €
Frais de déplacements	Bureaux	1 139,50 €		9 438,18 €
	CE	2 877,00 €		6 561,18 €
	Divers	924,48 €		5 636,70 €
				5 636,70 €
Frais de repas	Bureaux	160,00 €		5 476,70 €
	CE	1 211,10 €		4 265,60 €
	Divers	553,77 €		3 711,83 €
				3 711,83 €
				3 711,83 €
Recettes Diverses			2 218,80 €	5 930,63 €
Dépenses Diverses		1 993,03 €		3 937,60 €
				3 937,60 €
				3 937,60 €
				3 937,60 €
Achat de matériels	Cartouche encre	74,87 €		3 862,73 €
				3 862,73 €
Règlement UD	Affranchissements			3 862,73 €
	Ménage	153,86 €		3 708,87 €
	Photocopies	246,40 €		3 462,47 €
	Taxe d'habitation	119,15 €		3 343,32 €
				3 343,32 €
IHS		65,00 €		3 278,32 €
				3 278,32 €
				3 278,32 €
				3 278,32 €
				3 278,32 €
	Total	9 604,56 €	10 541,85 €	
Report	2 341,03 €			
Recettes	10 541,85 €			
Dépenses	9 604,56 €			
Solde à reporter	3 278,32 €			

Compte-rendu de la Commission financière de contrôle

Mandat 2020 - 2022

Présenté par Frédéric Sassenhagen

La Commission Financière et de Contrôle (CFC) s'est réunie le 17 février 2023, conformément aux statuts, en vue du congrès de l'USR qui se déroulera les 16 et 17 mars 2023 à Trélissac au centre Socio-culturel.

Elle a procédé aux vérifications de la tenue des comptes et de l'équilibre financier de l'USR en présence de Daniel Latour.

Etaient présents : Frédéric Sassenhagen et Josette NABOULET

Etait excusée Christine Lournarie, qui ne pouvait être présente, mais qui avait approuvé ces comptes auparavant.

La commission a procédé comme suit, pour les années 2020, 2021, 2022 :

- Vérification des fiches de dépenses/recettes ainsi que des justificatifs joints.
- Comparaison entre les relevés bancaires et ces fiches.

Elle a vérifié la légalité des procédures et le respect des obligations financières des syndicats retraités.

Elle a constaté une facilité pour faire ces contrôles grâce à la tenue rigoureuse, précise des différentes fiches.

Daniel Latour a pu répondre à quelques questions sur des justificatifs de dépenses présents mais dont la fiche de dépenses n'avait pas été faite (Ces dépenses correspondaient à des réunions de la CE).

En comparant avec les relevés bancaires, nous avons trouvé une dépense de 224€ pour laquelle il manquait les justificatifs et la fiche. Daniel Latour a pu répondre à nos interrogations, il s'agissait d'une réunion de la CE.

Nous pouvons considérer que, globalement, la tenue des comptes est très bien faite.

La Commission préconise de continuer à œuvrer pour la continuité de la syndicalisation afin d'assurer l'indépendance financière de notre USR.

Au regard des contrôles effectués, des réponses obtenues aux questions posées, la CFC donne quitus à l'USR pour la période du 1/1/2020 au 31/12/2022.

Union Syndicale des Retraités CGT de la Dordogne (USR CGT 24)

S T A T U T S

Les présents statuts, certifiés conformes, sont adoptés par le 13ème Congrès de l'USR CGT 24, les 16 et 17 mars 2023

Préambule

La retraite est un « salaire socialisé », dont le principe de répartition solidarise les différentes générations. Il établit une communauté d'intérêts moraux et matériels des travailleurs en activité professionnelle et ceux ayant cessé leurs fonctions ou leur profession.

Ces conceptions déterminent la proposition des organisations de la CGT, à savoir que les retraités, les préretraités, les pensionnés de droits directs et pensionnés de droits dérivés s'organisent, avec les actifs dans les mêmes syndicats ou si ce n'est pas possible, dans une structure locale, départementale de retraités professionnelle ou multi-professionnelle pour l'étude et la défense de leurs intérêts.

Les convergences actifs-retraités s'en trouvent renforcées.

Constitution et buts

Article 1

L'Union syndicale des Retraités CGT de Dordogne est l'organisation spécifique des travailleurs salariés, en situation d'inactivité professionnelle (retraités, préretraités, pensionnés de droit divers, veuves et veufs de salariés), adhérents au travers de leurs sections professionnelles ou multi-professionnelles CGT, en vue d'assurer la défense et l'amélioration de leurs intérêts économiques, sociaux et moraux, collectifs ou individuels.

L'Union Syndicale des Retraités CGT de Dordogne est organisée conformément aux statuts du 51^e Congrès confédéral CGT (articles 16 et 17, 21 et 22), aux statuts du 9^e Congrès de l'UCR-CGT (articles III, VIII, IX). *Voir annexes 1 & 2.*

Elle s'identifie comme telle USR CGT 24.

Elle décide de son action conformément à ses statuts établis en conformité à ceux de la CGT, dans l'indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques, des églises, des sectes philosophiques ou autres groupements extérieurs.

Le Congrès, le Comité Général, la Commission Exécutive de l'USR CGT 24 sont, respectivement, les seuls qualifiés pour prendre des décisions concernant l'USR CGT 24.

Son siège est fixé à la Bourse du Travail – 26 rue Bodin – 24000 Périgueux.

Il ne peut être transféré que par décision de la commission exécutive de l'USR CGT 24. Sa durée est illimitée.

Article II

L'USR CGT 24 définit et met en œuvre l'action confédérale parmi les travailleurs salariés en retraite ou en préretraite.

L'USR CGT 24 assure l'information, la liaison et la coordination des organisations CGT de retraités et préretraités et les actions de la CGT.

En outre, son rôle se définit ainsi :

- Représenter les retraités et les préretraités, dans les commissions et organismes départementaux et locaux les intéressant et dans les délégations auprès des pouvoirs publics.
- Informer et populariser ses positions auprès de l'ensemble des travailleurs salariés en retraite, préretraite.

- Développer la coopération entre les syndicats professionnels et sections multi-professionnelles, organisés sur les Unions locales, en lien avec l'UD CGT 24, prenant en compte l'ensemble des questions liées à la retraite et à la vie des retraités.
- Impulser et coordonner à tous les niveaux les activités concernant les retraités, les préretraités, dans le cadre des orientations et décisions de la Confédération CGT et de l'UCR CGT.

Structures

Article III

Dans le département, l'USR-CGT-24, en liaison étroite avec les UFR et l'UD CGT, œuvre à la création et au développement des sections professionnelles d'établissements ou locales pour la mise en œuvre de l'activité revendicative professionnelle, générale et de proximité.

L'USR-CGT-24 regroupe, en lien avec l'UD CGT et les Unions Locales, les retraités isolés en créant des sections multi-professionnelles.

Pour favoriser l'activité syndicale de proximité des retraités, les sections professionnelles et multi-professionnelles – rattachées selon les principes confédéraux à l'Union Locale de leur territoire – œuvrent à coordonner leurs activités au sein de l'UL en lien avec l'USR-CGT-24.

Sections syndicales professionnelles

Les syndiqués retraités, préretraités et pensionnés de droits divers d'une même profession ou d'une même entreprise constituent une section syndicale de retraités au sein du syndicat de la profession, de l'entreprise, ou de la localité.

La section et les syndicats s'acquittent des obligations particulières fixées par les statuts de la CGT.

Sections et Syndicats multi-professionnels

Les syndiqués ne pouvant rejoindre une section ou un syndicat d'entreprise ou professionnel s'organisent dans une section multi-professionnelle de retraités.

La section multi-professionnelle de retraités s'acquitte des obligations particulières fixées par les statuts de la CGT.

Union des sections locales de retraités et collectifs locaux

Pour favoriser l'activité syndicale de proximité des retraités, les sections professionnelles et les multi-professionnelles peuvent constituer une Union des Sections Locales de Retraités (USLR).

Les retraités syndiqués résidant dans une localité, un groupe de localités ou un arrondissement constituent un collectif local de retraités.

Congrès et Comité général

Article IV

Le congrès est l'instance souveraine de l'USR-CGT-24.

Il se réunit tous les trois ans, sur convocation de sa commission exécutive.

Des congrès extraordinaires peuvent être convoqués par décision prise à la majorité des deux tiers de la commission exécutive.

Le congrès de l'USR CGT 24 est constitué par les représentants mandatés des sections et syndicats professionnels, sections et syndicats multi-professionnels de retraités et préretraités.

Les membres sortants de la commission exécutive et de la commission financière de contrôle participent de droit au congrès, sans participation aux votes, sauf s'ils sont désignés comme délégués de leur section ou syndicat.

La commission exécutive détermine les modalités et les bases de représentation au Congrès des délégués des syndicats et sections syndicales professionnelles et des sections multi-professionnelles, sur la base des FNI payés au titre du ou des exercices retenus par la commission exécutive.

Chaque syndicat, section syndicale professionnelle ou multi-professionnelle a un nombre de voix calculé sur la base des cotisations payées au titre du ou des exercices retenus par la commission exécutive.

Dans le congrès, les votes se font à la majorité des voix.

Les délégués-invités au congrès ne peuvent pas participer aux votes.

Les documents d'activité, d'orientation, le rapport financier doivent parvenir 2 mois avant le congrès.

Les candidatures pour la commission exécutive et la commission financière de contrôle de l'USR doivent parvenir 1 mois avant le congrès.

Le congrès :

- se prononce sur l'activité de la période écoulée,
- se prononce sur le rapport financier,
- définit l'orientation de l'USR CGT,
- élit la Commission exécutive et une Commission financière de contrôle.

Entre deux congrès, la commission exécutive est habilitée à convoquer un comité général.

Celui-ci est composé, au moins, d'un représentant de chaque section ou syndicat de l'USR-CGT-24, des membres de la commission exécutive et de la CFC.

Il est convoqué au moins une fois entre deux congrès.

La commission exécutive fixe l'ordre du jour du comité général.

Le comité général est habilité à procéder à la cooptation de nouveaux membres à la commission exécutive.

Organismes de direction

Article V

La Commission exécutive :

Elle est l'instance souveraine entre deux congrès et met en œuvre les orientations prises par le congrès.

Elle a qualité pour prendre toute mesure nécessaire à l'application des décisions du congrès ainsi que celles qu'impose l'évolution de la situation sociale et revendicative.

Les membres de la commission exécutive et de la commission financière de contrôle sont élus par le congrès. Les candidatures sont publiées par la commission exécutive de l'USR-CGT-24.

Le nombre des membres de la commission exécutive est décidé par le congrès, veillant à se rapprocher de la parité Hommes/Femmes.

La commission exécutive se réunit chaque fois que nécessaire et au moins huit fois par an, sur convocation du bureau.

Elle décide de la convocation du congrès.

Elle fixe les modalités de représentation au congrès.

Elle élit son bureau et désigne les membres des collectifs de travail.

Le Bureau :

La commission exécutive élue par le Congrès élit, parmi ses membres, un bureau ou collectif de direction comprenant :

- un ou deux secrétaires,
- ou un secrétaire et un secrétaire adjoint,
- un ou une responsable à la politique financière,
- et les membres chargés de l'animation des collectifs de travail.

Le Bureau ou collectif de direction assure, sous contrôle de la commission exécutive, la direction et l'administration de l'USR-CGT-24 dans l'intervalle des réunions de cette dernière.

Il propose à la commission exécutive toutes les initiatives pour atteindre les buts fixés par le congrès.

Il organise le travail et répartit les tâches de chacun des membres dans les secteurs d'activités et les collectifs de travail.

Il rend compte de son activité devant la commission exécutive.

Il mandate les personnes pour représenter l'USR-CGT-24 en tout lieu et tout domaine de sa compétence.

Il convoque la commission exécutive sur la base des principes et du programme fixés par celle-ci.

Le Bureau ou collectif de direction de l'USR-CGT-24 se réunit une fois par mois et chaque fois que la situation ou l'activité l'exige.

Commission financière de contrôle :

La commission financière de contrôle est un organisme de contrôle et d'évaluation de l'application des orientations des congrès de l'USR-CGT-24 en matière financière.

Elle rend compte de son travail annuellement à la commission exécutive et au Comité général et à chaque congrès.

Elle se soucie des effectifs, de la rentrée régulière des cotisations.

Elle est compétente pour formuler toute suggestion et remarque sur la gestion et sur la politique financière de l'USR-CGT-24.

Élus par le congrès de l'USR-CGT-24, ses membres sont choisis hors de la commission exécutive et font l'objet de candidatures distinctes proposées dans les mêmes conditions que pour la commission exécutive.

Le nombre toujours impair de ses membres est déterminé par le congrès de l'USR-CGT-24.

La commission financière de contrôle détermine la fréquence de ses réunions, au minimum deux fois par an, et nomme en son sein un (e) président (e) chargé (e) de la convoquer et d'animer son travail.

Les membres de la commission financière de contrôle assistent aux réunions de la commission exécutive, sans droit de vote.

Les résultats de ses investigations, remarques et suggestions sont consignés dans un rapport annuel, remis aux membres de la commission exécutive.

Article VI

Les Collectifs de travail :

Pour améliorer l'efficacité revendicative, la commission exécutive peut décider la mise en place de collectifs de travail, par exemple :

- Qualité de vie syndicale
- Politique revendicative
- Communication, Propagande, Presse, Médias
- Éducation, Formation, Journées d'études
- Promotion, diffusion Vie Nouvelle

Ils sont composés de membres de la commission exécutive et de militants ou de syndiqués qui s'impliquent dans la spécificité des différents thèmes définis par le document d'orientation du Congrès.

Liaison actifs - retraités :

L'USR-CGT-24 se fixant comme objectifs le passage de la vie active à la retraite sans rupture sociale et la continuité syndicale à la CGT, s'engage à impulser et poursuivre les coopérations, les coordinations, les convergences avec les structures syndicales d'actifs du département, en liaison avec l'UD-CGT-24 et les Unions locales.

Représentation

Article VII

L'USR-CGT-24 est représentée auprès des organisations de la CGT, nationales, départementales et locales, auprès des pouvoirs publics, commissions, organismes et institutions locaux, par son (sa) secrétaire général (e), l'un (ou l'une) des co-secrétaires, ou par un (une) adhérent (e), dûment mandatés (es) par la Commission exécutive.

L'USR-CGT-24 peut agir en justice devant toutes les juridictions compétentes, pour la défense des intérêts collectifs et individuels des retraités (e), préretraités(e), pensionnés (e) de droits divers, veufs et veuves, conformément aux articles I et II des présents statuts.

Elle est représentée par son (sa) secrétaire général (e), l'un (ou l'une) des co-secrétaires.

Ressources et gestion financière

Article VIII

Les ressources financières nécessaires au fonctionnement de l'USR-CGT-24 sont assurées essentiellement par les cotisations des adhérents.

La cotisation syndicale matérialise l'appartenance de l'adhérent à la CGT et à l'USR-CGT-24.

En s'affiliant à la CGT, les syndicats et/ou sections syndicales participent au système CGT de répartition des cotisations qu'ils reversent.

Ce système est nommé «COGETISE».

La cotisation mensuelle de chaque syndiqué retraité est égale à 1 % du montant de sa pension tous régimes confondus (base, complémentaire et/ou réversion).

Seul le Congrès de l'USR-CGT-24 peut décider des modalités de gestion des finances de l'USR-CGT-24.

L'USR-CGT-24 peut recevoir des subventions, des dons, des legs et tout produit conforme à son objet et à ses activités.

Publications

Article IX

Sur décision de la Commission exécutive, tous moyens d'informations de communication et d'expression, internes et externes, bulletin, journal périodique, sur tout support, réseau, médias, etc..., qu'elle jugera utile à son activité et à son action, pourront être mis en place.

En fonction de son actualité, l'USR-CGT-24 proposera une publication au bulletin périodique de l'UD-CGT-24.

La commission exécutive de l'USR-CGT-24, en lien avec les diffuseurs, impulse et organise avec les syndicats et sections une campagne permanente d'abonnements et de diffusion au magazine « Vie Nouvelle », en priorité auprès des adhérents.

Association Loisirs et Solidarité des Retraités (LSR)

Article X

Pour répondre aux besoins culturels, de loisirs et solidarité des retraités, la CGT a créé en 1981 la Fédération des Associations Loisirs et Solidarité des Retraités.

Elle concourt à son fonctionnement d'association loi 1901.

L'USR-CGT-24 recommande à ses syndiqués du département d'adhérer volontairement à l'association LSR Périgord 24, tel que prévu dans les statuts de cette association.

Modification des statuts

Article XI

Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par un Congrès ayant inscrit cette question à son ordre du jour après validation par la commission exécutive.

Pour que les modifications soient adoptées, elles doivent obtenir les deux tiers des mandats représentés avec un quorum des deux tiers des adhérents.

Dissolution de l'USR-CGT-24

Article XII

La dissolution de l'USR-CGT-24 ne peut être prononcée que par un Congrès extraordinaire convoqué à cet effet par la commission exécutive en place.

Cette dissolution doit être adoptée à la majorité des trois quart des mandats avec un quorum des quatre cinquième des adhérents.

En cas de dissolution, les archives, les biens, les fonds de l'USR-CGT-24 seront remis à l'Union Confédérale Retraités CGT.

Les présents statuts sont déposés conformément à la législation prévue par le Code du Travail à la Mairie de Périgueux (24).

Chaque modification statutaire ou changement est obligatoirement porté à la connaissance de la Mairie de Périgueux, de l'UCR CGT et pour information à l'UD-CGT-Dordogne.

Le (la) Secrétaire

Le (la) Président (e) de séance

Annexes

Extraits des Statuts adoptés au 51^{ème} Congrès de la Confédération Générale du Travail

Article 16

L'Union confédérale des retraités a pour objet de rassembler tous les salariés retraités, préretraités, pensionnés, en vue d'assurer la défense et l'amélioration de leurs droits et de leurs intérêts.

Organisation spécifique, elle définit et met en œuvre l'action confédérale parmi ces salariés.

Conformément à ses propres statuts, elle dispose dans la CGT des formes d'organisation adaptées à leur diversité professionnelle et à leurs lieux de résidence.

Celles-ci tiennent compte des besoins des populations qu'elle a l'ambition d'organiser et de défendre et répondent à l'exigence du maintien d'une liaison étroite avec les salariés actifs, au niveau des entreprises, localités, départements, branches professionnelles.

L'UCR assure la liaison, la coordination et l'information des organisations CGT de retraités, préretraités et pensionnés, dans le cadre des orientations et actions confédérales.

En particulier :

- en lien avec la confédération, elle représente ses mandants auprès des pouvoirs publics et de tous les organismes les concernant ;
- elle les informe et fait connaître ses positions et propositions ;
- elle publie un journal confédéral spécifique, Vie Nouvelle.

Article 17

L'UCR coopère avec toutes les organisations de la CGT afin de favoriser l'expression des besoins et aspirations des retraités, préretraités et pensionnés.

Et notamment :

- avec les fédérations pour le développement des unions fédérales de retraités (UFR) ou de tout autre dispositif adapté aux nécessités de l'action et de la syndicalisation ;
- avec les unions départementales et les unions locales pour contribuer à l'activité des unions syndicales de retraités et des unions de sections locales de retraités (USR – USLR).

Article 21

Les relations entre organisations de la CGT sont fondées sur les principes de la démocratie syndicale et du fédéralisme.

Toutes les organisations qui la composent :

- disposent d'une pleine autonomie d'expression, de décision et d'action, dans le respect des présents statuts ;
- recherchent entre elles, en permanence la coopération, la complémentarité avec les autres composantes de la CGT, la prise en compte des intérêts communs à l'ensemble des salariés.

Article 22

Les coopérations entre organisations de la CGT s'exercent notamment pour contribuer:

- au développement des convergences d'intérêts et des solidarités de luttes ;
- à la création, au développement et à l'activité des syndicats ;
- à l'expression de la CGT et à son implantation dans toutes les entreprises, zones d'activité, catégories où elle n'est pas encore organisée ;
- à la syndicalisation des salariés privés d'emploi ou placés en situation d'isolement ou de précarité.

Extraits des Statuts adoptés au 9^{ème} Congrès de l'Union Confédérale des Retraités CGT

Article III

L'UCR CGT est l'organisation spécifique des retraités dans la CGT. Conformément aux articles XVI et XVII des statuts de la CGT, l'UCR CGT définit et met en œuvre l'action confédérale parmi les travailleurs salariés en retraite ou en préretraite...

L'UCR CGT assure l'information, la liaison et la coordination des organisations CGT de retraités et préretraités et les actions de la CGT.

En outre, son rôle se définit ainsi :

- Représenter les retraités et les préretraités, dans les commissions et organismes européens, nationaux, régionaux, départementaux et locaux les intéressant et dans les délégations auprès des pouvoirs publics.
- Informer et populariser ses positions auprès de l'ensemble des travailleurs salariés en retraite, préretraite.
- Développer la coopération entre les unions fédérales et unions syndicales au plus près des sections de retraités, en lien avec l'UCR et la Confédération, les fédérations, les unions départementales, les unions locales, prenant en compte l'ensemble des questions liées à la retraite et à la vie des retraités.
- Impulser et coordonner à tous les niveaux les activités concernant les retraités, les préretraités...

Article VIII

(Unions syndicales départementales de retraités : USR)

Dans les départements, il est créé par les sections professionnelles et multi-professionnelles de retraités une union syndicale départementale de retraités, chargée de la mise en œuvre de l'orientation de l'UCR CGT et de développer son implantation.

L'USR en liaison étroite avec les UFR œuvre à la création et au développement des sections professionnelles d'établissements ou locales pour la mise en œuvre de l'activité revendicative professionnelle, générale et de proximité.

L'USR regroupe, en lien avec les unions locales, les retraités isolés en créant des sections multi-professionnelles.

Elle agit au sein de l'union départementale et avec son concours.

Article IX

(Union des sections locales de retraités et collectifs locaux)

Pour favoriser l'activité syndicale de proximité des retraités, les sections professionnelles et les multi-professionnelles - rattachées selon les principes confédéraux à l'union locale - œuvrent à coordonner leur activité en lien avec l'USR au sein de l'UL et avec son concours.

Elles constituent une union des sections locales de retraités - les retraités syndiqués résidant dans une localité, un groupe de localités ou un arrondissement constituent un collectif local de retraités.

La Commission exécutive élue par le 13^{ème} Congrès

Nom	Prénom	Âge	Homme Femme	Section - FD	Sortant Nouveau
ALBERT	Jean-Pierre	70	H	Condat-FILPAC	S
BAZINE	Marie-Christine	73	F	Hôpital Périgueux - Santé	S
BERNICARD	Christiane	70	F	Multipro Périgueux	N
BERTIN	Serge	69	H	FAPT Périgueux	S
BRIERE DE LISLE	Jean-Jacques	81	H	SNACCRF-Finances	S
CHAUVET	Dominique	65	H	Énergie Bergerac	N
CROUZILLAT	Jean-Paul	73	H	Multipro Terrasson	S
DUBOIS	Alain	67	H	Territoriaux	N
DUFRENOY	Hervé	65	H	FAPT-Orange Périgueux	S
LATOURE	Daniel	74	H	Guyenne Papier - FILPAC	S
NAVALON	Dominique	68	F	Multipro Terrasson	S
PIGEON	Jean-Philippe	67	H	Multipro Thiviers	S
QUEVAL	Gérard	69	H	Énergie Périgueux	S
ROUGIER	Yvan	66	H	Énergie Périgueux	N
SPEYBROEK	Hervé	67	H	FAPT Périgueux	N
TEYSSIER	Jacques	73	H	Hôpital Périgueux - Santé	S
THILLE	Olivier	66	H	Multipro Thiviers	S
TRICAUD	Jean-Pierre	70	H	Multipro Bergerac	S
VACHEYROUX	Catherine	67	F	Hôpital Périgueux - Santé	S
19 membres	Moyenne d'âge 69 ans	15 H 4 F	5 FP - 6 Sect Pub - 2 Sect Priv 6 Multipro	5 N 14 S	

La Commission financière et de contrôle élue par le 13^{ème} Congrès

NABOULET	Josette	75	F	Hôpital Périgueux - Santé	S
SASSENHAGEN	Frédéric	73	H	EURENCO - Travailleurs de l'État	S
SUDEIX	Christine	64	F	Santé action sociale	N

La Commission exécutive qui s'est réunie juste après le vote à bulletin secret
a élu **Gérard Queval** secrétaire

Les conclusions présentées par *Gérard Queval*

Ce congrès vient de se terminer et je tenais en premier lieu à vous remercier pour la confiance que vous me faites en me désignant comme secrétaire général. Ce que je regrette c'est que nous n'ayons pas pu, comme aux derniers congrès, mettre en place un binôme.

Je vais avec la nouvelle CE avoir du pain sur la planche. En effet notre camarade Jean-Pierre faisait un travail colossal, il va falloir travailler ensemble pour combler ce vide. Nous avons 5 nouveaux camarades à notre CE. Ils sont les biens venus et nous comptons sur eux pour que nous puissions mettre en œuvre nos orientations. 5 camarades nous quittent. Nous dirons un petit mot sur eux à la fin de mon intervention.

Ce que je regrette aussi dans ce congrès, malgré sa bonne tenue, c'est que nous n'avons pas pu mobiliser toutes les sections. Le fait que près de la moitié de nos petites sections n'ont pu être là doit nous poser question. Il en est de même pour la section des cheminots de Périgueux. Nous devons pouvoir débattre en toute sérénité et dans le respect mutuel. Ce sont les valeurs de la CGT. Nous ne devons pas avoir peur du débat, comme le dit notre camarade Serge, "*il est normal de ne pas être toujours d'accord, il ne faut pas avoir de préjugé, le débat est nécessaire*". Le débat c'est la démocratie et c'est comme cela que nous pourrons renforcer notre CGT. Le débat et la lutte sont les atouts pour construire la CGT.

Avec le combat contre la Réforme des retraites la CGT a gagné 13000 nouveaux adhérents. Notre bataille aujourd'hui c'est d'accentuer ce mouvement d'adhésions, mais c'est surtout comment faire pour les garder et comment nous en faisons pas simplement des adhérents mais des militants.

Notre combat pour le retrait de la contre-réforme des retraites doit continuer autour de cette mobilisation unitaire jamais vue et avec le soutien de l'ensemble de la population qui nous montre la voie que l'on peut gagner. Même l'Assemblée Nationale a vu son rôle dénié par le gouvernement et son mépris de la démocratie avec l'utilisation de l'article 49-3.

La bataille continue et doit d'amplifier et les retraités doivent être partie prenante de ce combat. Ce n'est pas un combat simplement des actifs mais de tous pour défendre notre système de protection sociale. On peut gagner, on doit gagner et nous allons gagner.

Nous avons dans ce congrès débattu comment travailler en territoire. Notre combat contre la politique du SMD3, pour la défense du service public est un des moyens. Notre camarade Hervé nous a dit que de nombreux comités locaux se constituaient dans le département. Nous devons nous investir dans ces comités et faire connaître les positions de la CGT. Et là où il n'y a pas de collectifs, nous pouvons les construire. Là aussi le SMD3 se comporte comme le gouvernement, il n'écoute rien et reste sourd à la colère de la population. Là aussi nous pouvons gagner pour que le SMD reste un service public au service de la population.

Je vais finir mon intervention sur une question qui nous concerne tous mais qui n'a pas été abordée dans ce congrès. C'est la Guerre en Ukraine. Nous avons dénoncé l'invasion par Poutine. Zelinski l'oligarque n'est pas mieux que Poutine c'est un va en guerre qui cherche par tous les moyens à étendre le conflit, il est en cela aidé par l'OTAN et les États-Unis et par l'Union Européenne. Le résultat de ce conflit a des répercussions sur nos vies. Cette guerre qui compte déjà des milliers de morts de chaque côtés, des milliers de blessés, mais aussi une destruction énorme sur les territoires, faisant au passage des bénéfices énormes pour les marchands d'armes.

Le lien avec ce conflit : la réforme des retraites a pour Macron l'objectif de faire des économies sur le budget de la Sécurité sociale pour financer l'économie de guerre. Macron trouve pour les années à venir des milliards pour l'armée et pas un centime pour les retraites, pas un centime pour la santé, pas un centime pour l'école.

Le combat pour la paix c'est le combat de la CGT qu'il nous faut amplifier, amplifier parce que la guerre c'est affreux et ce sont toujours les peuples, les salariés, les jeunes qui en subissent les conséquences. Nous vous invitons à participer à toutes les initiatives que nous lancerons car pour défendre nos retraites il ne faut pas de guerre.

Je vous remercie encore pour tous le travail effectué lors de congrès et je vous invite à prendre le pot de l'amitié.